



Bulletin 2018

@dagp  
pour le droit des artistes

# Sommaire

2	<b>Édito</b>
3	<b>Rapport d'activité</b>
4	Les chiffres clés
5	Défense des droits d'auteur
7	Autres actions professionnelles
10	À l'ADAGP
13	<b>Rapport de gestion</b>
14	Les perceptions
17	Les répartitions aux auteurs
18	Bilan
20	Compte de résultat
25	<b>Action culturelle</b>
26	Les grandes orientations de l'action culturelle de l'ADAGP en 2018
31	<b>Assemblée générale 2018</b>
35	<b>Répertoire ADAGP</b>
36	Les nouveaux auteurs
39	Ont disparu en 2018
39	Répartition des membres directs par sexe
40	Répartition des membres directs par discipline
42	<b>Administration de la société</b>

# Édito

2018 a été une année ensoleillée pour le droit d'auteur. L'ADAGP clôt son année 2018 sur des progressions positives - des perceptions de droits et des perspectives dégagées - pour le droit des artistes.

Avec un total de 42,4 millions d'euros, l'ADAGP a perçu 14 % de plus qu'en 2017. Cette hausse repose néanmoins sur des éléments exceptionnels, notamment des collectes d'arriérés de droits collectifs allemands.

Si les chiffres de 2018 sont au beau fixe, les prévisions à moyen terme s'annoncent également positives. En effet, le 26 mars 2019, le Parlement européen - qui, aux côtés de la Commission européenne et du Conseil européen, fait la pluie et le beau temps en matière de directive - a fait le choix d'un anticyclone particulièrement bénéfique pour la création européenne en votant pour la protection du droit d'auteur dans le marché unique numérique.

L'ADAGP était aux premières loges à l'heure du vote, comme elle l'a été tout au long du marathon législatif qu'a été l'adoption de cette directive européenne. Rédigé, agréé, puis refusé, présenté à nouveau et discuté, le texte initial de la Commission puis celui qui en a découlé au Parlement européen - favorable aux auteurs - est finalement sorti vainqueur, et presque intact, de la machinerie européenne. Dans le climat orageux installé par les GAFAs, nous nous félicitons que l'Union européenne soit parvenue à s'accorder sur ce texte qui définit les conditions de diffusion des œuvres de l'esprit sur Internet. Elle est, une fois de plus, à l'initiative d'une évolution qui - nous l'espérons - sera source d'inspiration pour d'autres.

Avancée majeure pour l'ADAGP et ses membres, la directive n'est pas l'unique embellie qui a éclairé le quotidien des équipes de l'ADAGP cette année. En février, nous avons en effet quitté notre navire historique qu'était l'Hôtel Salomon de Rothschild pour nous installer dans de nouveaux locaux sur la Rive Gauche. Situés au 11 rue Duguay-Trouin (75006), nos bureaux peuvent à présent vous accueillir au quotidien et lors d'événements organisés autour des arts visuels. Sessions de formation sur les questions fiscales, sociales et juridiques, actions en faveur de la défense et de la protection des droits, présentations d'artistes, moments d'échanges et de convivialité : n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux pour être informés régulièrement de notre programmation !

Bien installée dans ses lumineux locaux, l'ADAGP peut également accueillir des commissions mises en place pour les disciplines de son répertoire. Après la photographie en 2017, les arts appliqués, la bande-dessinée, le livre jeunesse et la lutte contre les faux et les contrefaçons se sont dotés à leur tour d'un groupe de travail formalisé. Ces commissions sont un rouage essentiel de l'ADAGP pour la compréhension, l'analyse et l'action nécessaire aux problématiques et aux évolutions propres aux différents secteurs et lui permettent de s'engager au mieux auprès des artistes.

En 2018, le regard de l'ADAGP s'est notamment tourné vers l'international et nous avons choisi de mener des actions de valorisation des arts visuels au-delà des frontières. La première édition des bourses Connexion a ainsi vu le jour pour encourager les lieux de diffusion français à faire rayonner le travail des artistes grâce à la production d'expositions à l'étranger. Depuis octobre 2018, le compte Instagram ElaineAlain participe également à ce rayonnement. Il offre une tribune mensuelle à des personnalités internationales de l'art contemporain qui partagent, en textes et en images, leur regard sur la création française.

Ces derniers mois, un vent favorable a donc porté le droit d'auteur et l'ADAGP continue à se mobiliser en 2019 afin que cette brise nous porte pour agir toujours plus au service des artistes.

Marie-Anne Ferry-Fall  
Directrice Générale

The background features large, stylized, overlapping letters in various shades of red and pink. The letters are semi-transparent, creating a layered effect. The colors range from a deep, dark red to a light, pale pink. The overall composition is abstract and modern.

Rapport  
d'activité

# @dagp en chiffres

Au 31 mai 2019

11 169

Artistes vivants

2 235

successions



13 404

membres directs



42,4 M€

de droits perçus en 2018

181 000

artistes représentés



56

Salariés

12,8%

de frais de  
fonctionnement



50

Sociétés sœurs  
à l'étranger



Plus de

40

disciplines  
artistiques

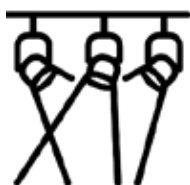


964

nouveaux  
adhérents  
chaque année

Plus de 100

festivals, salons et autres  
actions soutenus chaque  
année grâce à l'action culturelle



400

et maisons de vente aux enchères  
administrées pour le droit de suite



800

galeries



127

titres de presse  
sous contrat



149

musées, centres d'art et  
fondations sous convention



Plus de 1 000

longs-métrages  
autorisés



275

Contrats  
avec des diffuseurs TV

30 000

Images répertoriées dans le  
fonds iconographique de  
l'ADAGP

Plus de 10 000

retraits annuels  
d'œuvres  
contrefaisantes  
en ligne



# Les activités de l'exercice 2018-2019

## Défense des droits d'auteur

### Le Droit de Suite

#### ● À l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle)

Le 13 décembre 2018 s'est déroulée à l'OMPI la première réunion d'experts sur le droit de suite. Elle fait suite à la grande conférence d'avril 2017 qui avait ouvert la discussion sur la reconnaissance du droit de suite au niveau international.

Des représentants de chaque continent se sont rassemblés pour approfondir différents points, en vue d'élaborer un rapport informant des aspects pratiques du droit de suite à l'échelle mondiale.

Divers représentants des Etats membres de l'OMPI étaient présents comme Singapour, la Pologne, le Chili intervenant pour l'Amérique du Sud, la Géorgie pour les pays d'Europe centrale et des Pays baltes et le Sénégal pour le groupe Afrique.

Ils ont alimenté les discussions sur le droit de suite avec les experts présents:

- Sam Ricketson, professeur de droit de l'Université de Melbourne (Australie)
- Julio Carrasco Breton, artiste (Mexique)
- Mark Dogson, secrétaire général de la British Antique Dealers' Association (Royaume-Uni)
- Emilie Mermillod, de Seydoux Associés Fine Arts SA (Suisse),
- et Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP (France)

Le comité est entré, dès la première séance, dans le vif du sujet en abordant des préoccupations pratiques telles que la détermination du taux du droit de suite, son mode de collecte et de distribution, la responsabilité de son paiement, les œuvres et les transactions qu'il concerne.

Le rapport des observations et commentaires de ces spécialistes a été présenté début avril lors du Comité des droits d'auteur et des droits voisins organisé par l'OMPI.

Sans surprise, et malgré le soutien de nombreux Etats membres et représentants régionaux qui ont pris la parole en faveur du droit de suite, les Etats-Unis et le Japon ont, comme à leur habitude, exprimé leur réticence sur une reconnaissance universelle du droit de suite.

#### ● À l'étranger

En Europe, on pouvait se féliciter que le droit de suite figure dans le projet d'accord sur le Brexit arrêté par la Commission européenne et le gouvernement britannique. Malheureusement, ce projet a été globalement rejeté par le Parlement britannique le 15 janvier. Au-delà du droit de suite, la plus grande incertitude règne, comme chacun sait, sur les conditions du futur Brexit.

#### ● En France

##### La Cour de Cassation clôt le débat sur la charge du droit de suite

Le 9 novembre 2018, l'assemblée plénière de la Cour de cassation a tranché sur la question de la charge du droit de suite en cas de revente d'une œuvre d'art originale. Depuis la réforme du 1<sup>er</sup> août 2006, le droit de suite était expressément imputé au vendeur. Cependant, en 2009, à l'occasion de la vente Pierre Bergé - Yves Saint Laurent, Christie's a inséré dans ses conditions générales le transfert de la charge du droit de suite à l'acquéreur. Le Syndicat National des Antiquaires et le Comité Professionnel des Galeries d'Art ont saisi la justice afin d'obtenir la nullité de la clause pour concurrence déloyale. Après 9 années de procédure, l'assemblée plénière de la Cour de Cassation a jugé que le paiement du droit de suite peut en effet être transféré contractuellement à l'acheteur pour autant qu'un tel arrangement contractuel n'affecte pas les obligations et la responsabilité qui incombent à la personne redevable envers l'auteur. Le professionnel du marché de l'art reste responsable du paiement du droit de suite.

##### Deux galeries condamnées à payer le droit de suite

En octobre et décembre 2018, l'ADAGP a obtenu deux décisions judiciaires faisant droit à ses demandes. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé la condamnation des galeries Cyrille de Gunzburg d'une part et Boccara d'autre part à payer du droit de suite ainsi que des indemnités. Neuf artistes et successions étaient concernés. D'autres procédures sont actuellement en cours.

##### L'ADAGP agréée pour la gestion du droit de suite en l'absence d'ayant-droit

Par arrêté du ministre de la Culture en date du 30 avril 2019, l'ADAGP est agréée en qualité d'organisme de gestion collective du droit de suite en l'absence d'ayant droit connu, ou en cas de vacance ou de déshérence.

## La Copie privée

La Copie privée est une compensation financière qui a été instaurée pour permettre à chacun d'avoir la liberté de reproduire pour son usage personnel des œuvres (musique, arts visuels, films, etc.) sans nuire à la création. Prélevée sur les supports de stockage, cette compensation rémunère ainsi les auteurs et permet, à hauteur de 25%, de financer des manifestations culturelles.

Les usages de copie et stockage évoluant, les barèmes de la Copie privée s'adaptent. Au sein de ces barèmes, des études ont démontré que la répartition entre les répertoires devait être revue, en particulier la part des arts visuels.

De nouveaux barèmes ont été votés le 5 septembre 2018 pour la Copie privée. Mis en place à partir du mois d'octobre, ces changements concernent trois catégories de supports : les smartphones, les stockages externes (disques durs, NAS, etc.) et les tablettes.

Parmi les prochains travaux de la Commission Copie privée figure l'inclusion des disques durs d'ordinateur dans les supports assujettis à la rémunération des ayants droit.

## La réforme du droit d'auteur en Europe

Plusieurs années d'engagement en faveur de la Directive Européenne sur les droits d'auteur et la mobilisation de l'ADAGP – de ses équipes et de ses artistes – ont porté leurs fruits : la Directive a été adoptée définitivement par l'Europe le 26 mars 2019!

Le texte initial de la Commission européenne, puis le rapport parlementaire de l'eurodéputé Voss, dont l'un des objectifs principaux est d'introduire la responsabilité pour les plateformes qui utilisent significativement des œuvres protégées et ont un rôle actif dans leur diffusion, ont permis d'établir le bon équilibre entre les intérêts de tous les acteurs et facilitent le développement futur des services en ligne tant pour l'ensemble des parties prenantes que pour les citoyens européens.

Pourtant, le 5 juillet 2018, à l'issue de campagnes de harcèlement et de faux arguments orchestrées par les GAFAs (Google, Amazon, Facebook et Apple), le rapport Voss était rejeté en séance plénière par le Parlement européen.

Après deux mois de lobbying intense de part et d'autre, le projet de directive a été soumis à nouveau au vote du Parlement en séance plénière, le 12 septembre 2018. Elle a finalement été approuvée par 438 voix contre 226.

Cette première victoire pour les artistes et la création européenne face aux GAFAs a alors permis l'ouverture du Trilogue.

Le 13 février 2019, dans un contexte de bataille de lobbies, un texte commun a été validé, et restait à soumettre pour un ultime vote au Parlement européen.

Le 26 mars 2019, le Parlement européen a adopté définitivement la directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique dans son intégralité.

Une directive n'est pas une loi, mais un ensemble d'objectifs que les pays doivent atteindre. Les pays membres doivent maintenant adapter la directive européenne à leur législation nationale : c'est la transposition. Ce processus prend généralement 12 à 24 mois mais la France met un point d'honneur à la mettre en œuvre dans les plus brefs délais. La directive va être transposée via divers textes en cours ou à venir dans les deux chambres parlementaires.

Voici quelques-uns des points saillants du texte européen :

- **Responsabilité des plateformes**  
Les plateformes devront désormais négocier des accords avec les ayants-droit. L'ADAGP a déjà un accord avec YouTube, et va maintenant devoir négocier avec Facebook, Instagram, Twitter....
- **Création d'un droit voisin pour les éditeurs**  
La presse pourra négocier des accords avec Google, Facebook ou Apple pour l'exploitation des contenus en ligne dans des services tels que Google News... Pour l'ADAGP, l'un des enjeux est le partage des droits entre éditeurs et auteurs car il est indispensable que ces derniers bénéficient d'une partie de ces rémunérations.
- **Moteurs de recherches d'images :**  
Paralysé par une décision de la Cour de Justice de l'Union européenne de novembre 2016, la transposition de la directive devrait permettre de rendre effectif le dispositif de la loi de juillet 2016 relatif aux moteurs de recherche d'images. Ce dispositif permettra de rémunérer les auteurs, via un mécanisme de « licence collective étendue », au titre de l'utilisation des œuvres sur les moteurs de recherche.
- **L'exception de Panorama :**  
La directive rejette définitivement la généralisation de l'exception de panorama au sein de l'Union. Certains députés européens ont pourtant une nouvelle fois essayé de faire passer une exception de panorama couvrant les exploitations commerciales, ce qui aurait été désastreux pour les artistes dont les œuvres sont situées dans l'espace public.



## Le droit d'exposition: vers une mise en place effective

Le droit d'exposition est le droit qui permet aux artistes des arts visuels de percevoir une rémunération en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres. Il fait partie intégrante du droit de représentation défini à l'article L.122-2 du code de la propriété intellectuelle, qui vise expressément la « présentation publique » des œuvres. Pourtant, force est de constater que ce droit d'exposition est aujourd'hui bien mal respecté. Et si personne ne conteste l'application du droit de représentation lorsqu'une musique est interprétée lors d'un concert ou qu'une pièce de théâtre est jouée en public, on ne peut que constater qu'il est fort peu de lieux d'exposition (musées, centres d'art, festivals...) qui respectent le droit dans les arts visuels.

Certes, l'ADAGP perçoit du droit d'exposition dans le cadre de quelques conventions passées avec des musées ou bien de manière plus ponctuelle, à la demande des artistes. On reste malheureusement loin d'une mise en œuvre systématique. Depuis plusieurs années, l'ADAGP demande aux pouvoirs publics les moyens budgétaires et pédagogiques permettant de rendre enfin effectif ce droit.

Mais si plusieurs ministres ont, par le passé, pris l'engagement de s'en occuper, les actes n'ont jamais suivi les paroles. Les choses sont toutefois en train de changer.

Sous l'impulsion décisive de la directrice adjointe chargée des arts plastiques, Béatrice Salmon, la direction de la création artistique du ministère de la Culture a engagé il y a quelques mois des travaux en vue d'assurer à court terme l'effectivité du droit d'exposition, du moins – pour commencer et enclencher un processus vertueux – pour les expositions d'œuvres d'auteurs vivants l'ADAGP est étroitement associée à ces réflexions qui concordent avec notre feuille de route « 8 propositions pour les arts visuels ». Ainsi, en juillet 2018, une rémunération a été versée aux auteurs dont les photographies étaient exposées aux Rencontres d'Arles et au Festival de photojournalisme de Perpignan. L'idée qui semble émerger serait celle de la fixation d'un minimum de rémunération pour chaque exposition, complété d'un pourcentage sur la billetterie.

En mai 2019, le réseau D.C.A a établi une charte des bonnes pratiques pour ses 48 centres d'art contemporain membres.

Composé de six articles, cette charte réaffirme les engagements éthiques, sociaux et environnementaux avec une attention toute particulière pour le travail de l'artiste.

En annexe, elle présente ainsi une grille qui définit les plannings de rémunération pour les différentes interventions des artistes dans les centres du réseau D.C.A.

Cette grille est un premier pas décisif pour la rémunération des artistes exposés dans les centres d'art en France. L'ADAGP ne peut qu'espérer qu'elle soit source d'inspiration dans d'autres lieux de diffusion.

## Autres actions professionnelles

### En France

#### ● France créative

Sous l'égide de Jean-Noël Tronc, coordinateur en chef auprès des ministères de la Culture et des Affaires étrangères, une réunion du comité France Créative s'est tenue le 11 avril 2019 avec l'ensemble des acteurs des secteurs de la création pour aborder la question du rayonnement international des industries culturelles françaises.

En présence des ministres, chacun des secteurs a fait part de ses forces et de ses faiblesses sur le sujet. Pour les arts visuels, la richesse et le dynamisme du marché de l'art et l'expertise des institutions muséales ont notamment été mis en évidence.

Des lignes directrices pour rendre plus efficaces les actions communes entre les acteurs du secteur et les pouvoirs publics ont été fixées et notamment la prise en compte systématique des industries créatives dans les relations internationales.

Le 13 mai dernier, le président Emmanuel Macron a par ailleurs réuni autour de lui, du ministre de l'Economie et du ministre de la Culture, 100 personnalités des industries et secteurs culturels afin de construire une dynamique commune tant en France qu'à l'étranger. Le chef de l'Etat a fixé des priorités comme remettre l'auteur au centre de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des secteurs culturels.

C'est une initiative dont nous prenons bonne note en ces moments où les créateurs sont fortement fragilisés par les réformes sociales et fiscales.

#### ● Lutte contre la contrefaçon et les faux artistiques

Les travaux conduits au sein du groupe de travail de l'ADAGP consacré à la lutte contre les faux et contrefaçons artistiques ont porté leurs fruits.

La mission du CSPLA relative à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques dans le domaine de l'impression 3D, initiée sous l'impulsion de l'ADAGP, a achevé ses travaux en décembre 2018. La charte, qui devrait être rendue publique à l'été 2019, rappelle de manière très concrète les règles qui s'imposent aux prestataires d'impression et de modélisation 3D, tant sur le terrain du droit d'auteur que sur celui des faux artistiques; elle prescrit également les mesures techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour les respecter. Elle prévoit enfin la création d'un label, géré par le ministère de la Culture, qui permettra aux artistes et ayants droit désireux de recourir à l'impression 3D d'identifier les acteurs engagés dans une démarche de protection des œuvres.

Les réflexions par ailleurs engagées sur la révision de la loi de 1895 relative à la fraude artistique trouvent, quant à elles, un écho dans d'autres instances de réflexion telles que l'Institut Art & Droit. L'ADAGP contribue activement aux travaux



du groupe de travail mis en place au sein de ce dernier. L'objectif est d'établir un texte modernisé à même d'appréhender plus efficacement les pratiques illicites dans le domaine de l'art.

Compte tenu de l'importance de ces sujets, l'ADAGP a mis en place une commission dédiée, plus structurée que le premier groupe de travail. Elle accueille en son sein des successions et comités d'artistes fortement impliqués dans la lutte contre les faux, des magistrats, des professeurs de droit, des représentants des services de police et des avocats. L'un de ses objectifs premiers est de sensibiliser les pouvoirs publics, les forces de l'ordre (douaniers, services de police non spécialisés...), les magistrats sur les textes applicables, les problématiques spécifiques au marché de l'art et les nécessités d'adaptation du cadre législatif et réglementaire.

### ● Les Etats Généraux du Livre

En tant que membre du Conseil Permanent des Ecrivains - qui rassemble l'ensemble des organisations représentant les auteurs du livre - l'ADAGP participait, en mai 2018, aux premiers Etats Généraux du Livre, consacrés à la réforme fiscale et sociale applicable depuis 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce Tome 1 a permis aux auteurs de se faire entendre des pouvoirs publics mais aujourd'hui encore le débat se poursuit puisque les grandes réformes sociales et fiscales ont des conséquences importantes sur le statut des auteurs, plus précaire que jamais.

- Hausse de la CSG: la mesure provisoire de « soutien au pouvoir d'achat » des auteurs a été mise en place pour compenser la hausse de la CSG en 2018. Cette mesure de compensation a été pérennisée pour 2019 et deviendra automatique pour 2020.
- Recouvrement URSSAF: l'URSSAF recouvre désormais les cotisations du régime auteurs et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la cotisation retraite de base (6,90 %) est également appelée à cotisation ou précomptée au même titre que les autres cotisations et contributions sociales.
- Prélèvement à la source de l'impôt: des aménagements transitoires ont été obtenus afin de tenir compte des spécificités propres aux revenus en droits d'auteur (report d'acomptes mensuels ou trimestriels). Qu'en sera-t-il en 2020 et pour les années suivantes ?
- Réforme des retraites: bien que les auteurs relèvent du régime des salariés et s'acquittent, comme eux, de cotisations vieillesse, leurs revenus en droits d'auteur ne cotisent pas pour la part patronale pour le financement de leur retraite. Dans le cadre de la réforme annoncée par le Gouvernement, qui prévoit que le niveau des pensions servies sera proportionnel au montant des cotisations versées, les auteurs pourraient voir leurs pensions réduites à peu de chagrin ou leurs cotisations augmenter drastiquement.

Cette année, dans ce contexte de fragilisation et de précarisation grandissante de la profession, les Etats Généraux du Livre Tome 2, organisés le 4 juin 2019, ont concentré les discussions autour

de la dégradation des revenus des auteurs et les différentes questions liées au partage de la valeur. Un objectif a été particulièrement revendiqué: un taux minimum de 10 % de droits d'auteur pour les livres imprimés quel que soit le secteur éditorial.

### ● Le Parlement de la Photographie

L'ADAGP participe depuis le mois de septembre 2018 au Parlement de la Photographie initié par le ministère de la Culture et la déléguée à la photographie, Marion Hislen. Le Parlement est un lieu d'échange et de dialogue entre tous les acteurs du monde de la photographie. Son objectif est de dégager des recommandations concrètes d'action publique dans le domaine de la photographie. Le ministère est notamment mobilisé sur la question du droit d'exposition, sur les conditions d'octroi de la carte de presse aux photojournalistes et milite pour un paiement des droits généralisé.

### ● Le SODAVI

Le SODAVI - Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels - est une démarche de concertation initiée par le ministère de la Culture. À l'échelle de l'Île-de-France, le SODAVI est développé à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et est orchestré par TRAM (Réseau art contemporain Paris/Île-de-France). L'ADAGP participe au SODAVI Ile-de-France pour proposer des actions concrètes en faveur des arts visuels.

Cette démarche de concertation a pour ambition de:

- Consolider la mise en réseau et la coopération des acteurs des arts visuels sur le territoire régional
- Renforcer l'accompagnement de l'artiste dans son parcours professionnel
- Établir des préconisations pour le développement du secteur
- Accompagner l'adaptation des outils de politiques publiques aux nouvelles réalités des parcours des artistes.

## A l'étranger

● **Décisions de la Cour de justice de l'Union européenne**  
Le 7 août 2018, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu sa décision dans l'affaire Renckhoff (C-161/17), évoquée dans le précédent rapport de transparence. Cette affaire était parfaitement triviale sur le fond : une lycéenne avait utilisé pour un exposé une photographie de Cordoue trouvée sur le site d'une agence de voyage ; l'exposé ayant été mis en ligne sur le site du lycée, l'auteur de la photographie avait assigné ce dernier pour obtenir un dédommagement. Mais elle était porteuse de lourds risques pour le droit d'auteur. L'avocat général en charge du dossier avait en effet proposé à la Cour de juger que lorsqu'une photographie a été publiée sur internet, avec l'autorisation de l'auteur mais sans être assortie d'une mesure technique empêchant le téléchargement, tout internaute était en droit de la copier et de la republier sur un autre site, dès lors que cette republication était faite à des fins non lucratives. Cette solution aurait menacé tout l'édifice de la gestion du droit d'auteur sur internet dans le domaine des arts visuels. Fort heureusement, la Cour de justice n'a pas suivi l'avocat général - ce qui est assez rare - et a réaffirmé le principe selon lequel toute publication d'une œuvre sur un site web requiert l'autorisation de l'auteur, même si l'œuvre est par ailleurs librement accessible sur internet.

Quelques autres décisions d'une portée plus limitée ou d'un intérêt moins direct pour les arts graphiques et plastiques ont par ailleurs été rendues. On peut toutefois relever une décision du 19 décembre par laquelle la Cour a jugé que le droit de suite, qui ne constitue pas la contrepartie d'une prestation, n'était pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (C-51/18, 19 décembre 2018, Commission contre République d'Autriche). En l'occurrence, c'est la solution que l'ADAGP a toujours mis en œuvre en France.

Un certain nombre d'arrêts de la CJUE attendus en 2019 pourraient avoir des incidences fortes sur la gestion des droits d'auteur. Dans une affaire *Spiegel Online* (C-516/17), notamment, la Cour de justice devra se prononcer sur l'étendue des exceptions d'actualité et de citation. Un autre litige doit amener la CJUE à fixer les critères permettant de qualifier une photographie d'œuvre d'art au sens du droit fiscal (affaire C-145/18, *Regards Photographiques*).

● **CIAGP (Conseil International des créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques)**  
En mai 2018, le Conseil International des créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques s'était réuni à Dakar (cf. rapport de transparence 2017).

Pour ses 60 ans, c'est la société d'auteurs allemande, Bild-Kunst, qui accueillera la prochaine rencontre à Berlin en octobre 2019.

Au moment de la rédaction de ces lignes, le programme n'est pas encore fixé mais il est fort à parier que la réforme européenne du droit d'auteur sera mise à la une des travaux.

● **Assemblée générale de la CISAC (Confédération Internationale des sociétés d'Auteurs et Compositeurs)**  
Cette année, l'Assemblée générale de la CISAC a eu lieu à Tokyo.

Le 30 mai 2019, à la veille de l'Assemblée générale, les sociétés d'auteurs ont rencontré le ministre de la Culture japonais. Ce rendez-vous dans l'archipel nippon a été l'occasion de discuter d'une actualité nationale : l'extension de la durée des droits d'auteur sur le territoire qui sont désormais de 70 ans.

L'ADAGP a également profité de cette discussion pour aborder la problématique du droit de suite avec le représentant d'un État encore très circonspect vis-à-vis de ce droit.

● **Réunions EVA (European Visual Artists)**  
Bien entendu la quasi-totalité du temps et de l'énergie des groupes de travail au sein d'EVA a été consacrée à la réforme du droit d'auteur sur le marché unique numérique.

Les alliances faites avec le GESAC, dont l'ADAGP est membre et qui rassemble les sociétés d'auteurs européennes, la fédération des journalistes et le CEPIC pour les agences photo, ont parfaitement fonctionné. En s'unissant, les créateurs européens ont réussi à faire entendre leurs voix et cette cohésion a créé des liens qui seront également utiles pour l'ensemble des combats à venir. Les sociétés d'auteurs européennes travaillent dorénavant aux meilleurs moyens de transposer la directive dans les législations nationales.

# À L'ADAGP

## Répertoire

Du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019 l'ADAGP a accueilli 964 nouveaux membres. Ainsi notre société compte à ce jour 13 404 membres directs et 181 242 via les sociétés sœurs et agences photos.

## Nouveaux locaux

En février 2019, l'ADAGP a quitté ses locaux historiques du 8<sup>e</sup> arrondissement pour un nouvel espace de 1300 m<sup>2</sup> entre Saint-Germain-des-Près et Montparnasse (11, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris).

Ces nouveaux locaux marquent un nouvel élan pour l'ADAGP et offrent un accueil plus adapté pour recevoir les artistes et ayants droit ainsi que tous les partenaires et interlocuteurs (musées et lieux de diffusion, éditeurs, professionnels du marché de l'art, institutionnels,...). L'auditorium permet l'organisation sur site des assemblées générales, de causeries et de conférences de presse, de sessions de formation, de manifestations artistiques...

Les cimaises accueilleront régulièrement, à partir de septembre 2019, des présentations de fac-similés d'œuvres des lauréats des Révélation.

La nouvelle bibliothèque, constituée d'ouvrages consacrés aux artistes membres de la société depuis ces 50 dernières années (catalogues d'expositions, catalogues raisonnés, monographies et beaux-livres), est accessible aux professionnels et étudiants dans le cadre de recherches.

## Projet AIR

Le projet AIR (automated image recognition) est un logiciel innovant de reconnaissance automatique des images numériques lancé par l'ADAGP et repris sur le plan international par la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs).

Cette technologie, aussi connue sous le nom de fingerprinting ou empreintes numériques, désigne des algorithmes capables de reconnaître, d'extraire et de filtrer des images recherchées. Pour être opérant, cet outil de traçabilité des images des œuvres (sur Internet, en pdf, flux video, etc.) doit partir d'une base d'images la plus large possible afin de lui permettre d'être la plus exhaustive possible.

Au 30 avril 2019, la base de données AIR contient 660 000 images d'œuvres. Pour envoyer les images de vos œuvres afin qu'elles puissent être prises en compte dans le crawling de AIR, contactez Eve Briend: eve.briend@adagp.fr

## Prévention des fraudes

L'ADAGP a lancé début 2016 un audit d'identification des risques de fraude. Ce dernier a établi un rapport de préconisations en avril 2017 et la mise en place d'un certain nombre de dispositifs afin de répondre à ces préconisations.

En 2018, le cabinet Grant Thornton a conclu sa mission d'audit en évaluant les actions menées à partir de leurs préconisations. En mai 2019, sur les 32 préconisations, 27 ont été complètement mises en œuvre et clôturées et 5 restent à mettre en place.

La dernière grande campagne de paiement des auteurs (dernier trimestre 2018) a été menée avec l'ensemble des procédures de contrôle. Aucune tentative de fraude n'a été détectée au titre de l'année 2018. Un nouvel audit sera mené en 2019 afin de continuer à vérifier la sécurité de la structure et de ses process de travail.

## Nouveaux contrats avec des sociétés sœurs

Signature d'un contrat avec la société andorrane SDADV

Un accord de représentation réciproque entre la société de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins de la Principauté d'Andorre (SDADV) et l'ADAGP a été mis en place en janvier 2019.

## Négociations en cours

En septembre 2018, la SACD, la SCAM et l'ADAGP ont dénoncé le contrat avec le Groupe France Télévisions couvrant la reproduction et la représentation des œuvres de leurs répertoires sur les chaînes (France 2, France 3 - dont les régionales, France 4, France 5, France O, France info) ainsi que les sites Internet (culture prime, France Info culture notamment). Un nouveau contrat réactualisé est en cours de négociation entre l'ADAGP, la SACD et le groupe France Télévisions pour une meilleure prise en compte des utilisations délinéarisées notamment. En novembre 2018, nous sommes parvenus à un accord avec le groupe Canal + qui avait, pour rappel, dénoncé en 2017 l'ensemble des contrats qui le liait à l'ADAGP (cf. Rapport de transparence 2017). Cet accord couvre la diffusion des œuvres du répertoire de l'ADAGP sur les chaînes gratuites de la TNT, C8 et CStar, les chaînes thématiques éditées par le groupe telles que Planète + et Ciné + mais aussi le contrat Canal Satellite pour la distribution de l'ensemble des chaînes de télévision françaises. L'accord est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 4 ans. Les négociations avec le groupe Canal + ont permis de régulariser également l'exploitation des œuvres du répertoire ADAGP sur la plateforme Dailymotion depuis 2015.

## ADAGP Images

La banque d'images s'enrichit régulièrement et compte actuellement plus de 30 000 images d'œuvres toutes disciplines confondues (affiches, architecture, design, dessins, peintures, photographies, sculptures...). Ce service est offert à tous les membres de l'ADAGP qui peuvent profiter gratuitement de cette vitrine et y diffuser 30 de leurs œuvres. Pour proposer vos œuvres à la banque d'images, contactez: [adagp.images@adagp.fr](mailto:adagp.images@adagp.fr)

## Actions culturelles

En 2018, l'une des priorités de l'action culturelle a été de favoriser la reconnaissance internationale des artistes de la scène contemporaine française.

### ● Nouvelles bourses : Connexion

L'organisation d'une exposition à l'étranger reste une opération complexe et coûteuse à monter, et nombre d'institutions françaises disposent de peu de moyens pour développer ces projets. Dans le cadre de son action culturelle, l'ADAGP a créé une nouvelle bourse, Connexion, à l'attention des institutions françaises (musées, centres d'art, FRAC, artists-run spaces...) qui organisent des expositions d'artistes de la scène française dans toutes les disciplines des arts visuels (peinture, sculpture, vidéo, photographie, design...), en coproduction ou en itinérance avec une ou plusieurs institutions étrangères.

Deux structures ont été distinguées, fin décembre 2018, pour cette première édition et disposent de 30 000 € chacune et de deux ans pour réaliser leur projet:

- Eternal Network présentera «Some of Us» au Kunstwerk Carlshütte (Allemagne), une exposition de 200 artistes de la scène française féminine des 20 dernières années.
- La Ferme du Buisson aura, quant à elle, l'opportunité de monter l'exposition «L'économie des apostrophes» de Béatrice Balcou en Belgique.

### ● ElaineAlain, des clins d'œil internationaux à la scène contemporaine française

Fruit d'une réflexion initiée à l'ADAGP par les artistes sur la difficulté de la scène française à rayonner hors de nos frontières, un groupe de travail inédit réunissant différents acteurs du monde de l'art contemporain français a été constitué autour d'un objectif commun: développer la visibilité et la reconnaissance de la scène artistique française à l'étranger.

Ainsi le compte Instagram ElaineAlain a été lancé le 15 octobre 2018 pour témoigner de la présence et de l'influence des artistes de la scène française à l'étranger.

Tous les mois, ce compte donne la parole à une personnalité internationale de l'art contemporain qui publie un court éditorial en anglais et fait découvrir, chaque semaine, un artiste de la scène française qu'il apprécie.

Collaborant avec des collectionneurs, des curateurs, des professionnels de l'art contemporain du monde entier, ElaineAlain dévoile autant de visions sur l'actualité artistique française qu'il existe de pays et de rapports à la création.

Suivez le compte @ElaineAlain sur Instagram.





Laissez la bohème aux bourgeois; revendiquez le droit de vivre de votre art.

L'art ne connaît pas de loi, mais les artistes doivent connaître leurs droits



Le regard du photographe n'a pas de prix. Ce n'est pas une raison pour qu'il travaille à l'œil!

Le regard du photographe n'a pas de prix. Ce n'est pas une raison pour qu'il travaille à l'œil!

Il faut parfois sortir de ses droits pour rentrer dans ses droits.

The background features large, stylized, semi-transparent letters in shades of blue and purple. A large 'E' is prominent in the upper left, a large 'I' is on the left side, and a large '8' is in the lower right. The text 'Rapport de gestion 2018' is overlaid on the right side.

Rapport  
de gestion  
2018



# Les perceptions

L'année 2018 a enregistré une progression exceptionnellement positive puisque les droits facturés sont passés de 37 315 360 € en 2017 à 42 384 779 € en 2018 (en augmentation de 5 069 419 €, soit +13,59 %).

Cette augmentation de plus de cinq millions d'euros de droits est principalement portée par le dynamisme des perceptions à l'étranger qui ont progressé de 67,4% en 2018, notamment les droits collectifs.

## ● Droit de suite

Le droit de suite affiche en 2018 une hausse globale de 3,52% par rapport à l'année précédente, passant de 13 304 737 € en 2017 à 13 773 112 € en 2018.

Cette hausse est principalement due au droit de suite étranger qui passe de 4 194 823 € en 2017 à 4 755 897 €, soit une augmentation de 561 074 € (+13,38 %).

Le droit de suite France est stable, atteignant 8 916 205 € en 2018 au lieu de 8 995 891 € en 2017.

## ● Droits de reproduction

Les facturations enregistrent une impressionnante augmentation de 31,18% par rapport à 2017, soit +4 891 569 €, en s'établissant en 2018 à 20 579 898 €.

Ce résultat découle d'évolutions contrastées puisque les droits provenant de France sont en diminution (-8,05 %) et ceux de l'international en nette augmentation (+144,63 % pour les sociétés sœurs).

- Au niveau national, les droits primaires ont augmenté de 75 742 € (+3,08 %) pour s'établir à 2 535 859 €. Concernant les droits collectifs, la reprographie affiche une diminution de 554 619 € (-52,80 %) correspondant à un retour à la normale après la perception de deux années de droits sur 2017. La copie privée (intitulée « Copie privée » et « Action culturelle ») affiche une diminution de 5,53 % par rapport à 2017, avec 429 937 € de montants facturés en moins pour finir à 7 345 436 €. Il est à noter que les perceptions 2017 étaient exceptionnelles suite à la résolution de plusieurs contentieux.
- A l'international, les sommes venant des sociétés sœurs augmentent fortement avec 5 580 617 € de perceptions supplémentaires par rapport à 2017, soit +144,63 %, pour atteindre 9 439 084 € en 2018. Dans le détail, les droits primaires ont connu une augmentation de 399 110 € (+12,76 %). Mais l'augmentation est principalement portée par les droits collectifs qui sont passés de 729 469 € en 2017 à 5 910 976 € en 2018. Cette hausse est associée à un important apport de notre société sœur allemande correspondant à plusieurs années de perception de copie privée et de reprographie. À l'étranger en gestion directe, les droits ont connu une augmentation de 229 039 € (+53,39 %), après une année 2017 qui avait subi un repli de -132 187 €.

## ● Droits de représentation: droits audiovisuels et multimédias

Globalement, les droits de représentation connaissent une diminution de -3,49% (soit -290 525 €) puisqu'ils passent de 8 322 294 € en 2017 à 8 031 769 € en 2018 du fait d'un décalage de facturation et du dynamisme des perceptions de l'année passée.

En France, les droits de télédiffusion diminuent de 5,70 %, à 6 137 677 € contre 6 508 335 € en 2017. Les droits multimédias France connaissent une augmentation de 10,62 %, en passant de 1 015 880 € en 2017 à 1 123 775 € en 2018.

A l'étranger (sociétés sœurs et étranger en gestion directe), les droits ont diminué de -277 62 €: ceux provenant des sociétés sœurs ont diminué de 6,48 % pour s'établir à 675 053 € contre 721 836 € en 2017 alors que les droits en gestion directe ont augmenté de 19 021 € amenant ces droits à 95 264 €.

## ● Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation

Il n'y a eu aucun refus d'autorisation sous forme de contrat général en 2018.

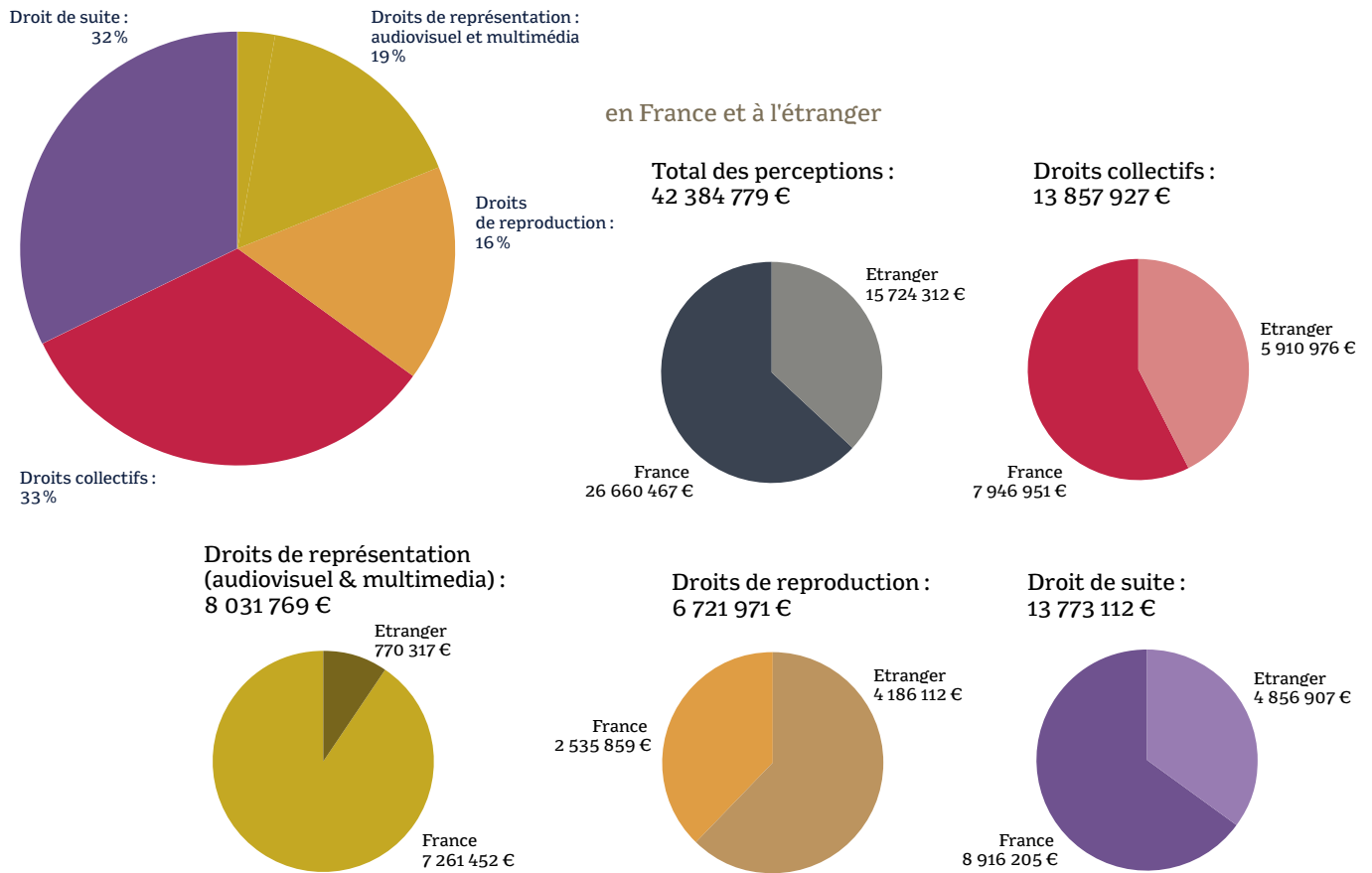
Concernant les demandes d'exploitations individuelles, 54 d'entre elles ont été refusées durant cette même année.

Principales raisons de refus d'autorisation en 2018 :

- Œuvre modifiée de façon importante (recadrage, surimpression...);
- Utilisation de l'œuvre sur certains produits dérivés présentant un caractère dépréciatif ou une qualité de fabrication insuffisante;
- Utilisation de l'œuvre pour promouvoir des produits ou services;
- Utilisation de l'œuvre en couverture d'un ouvrage auquel l'auteur ou l'ayant droit ne souhaite pas être associé;
- Utilisation de l'œuvre dans le cadre d'un projet à caractère politique, religieux ou mettant en scène des actes de violence.

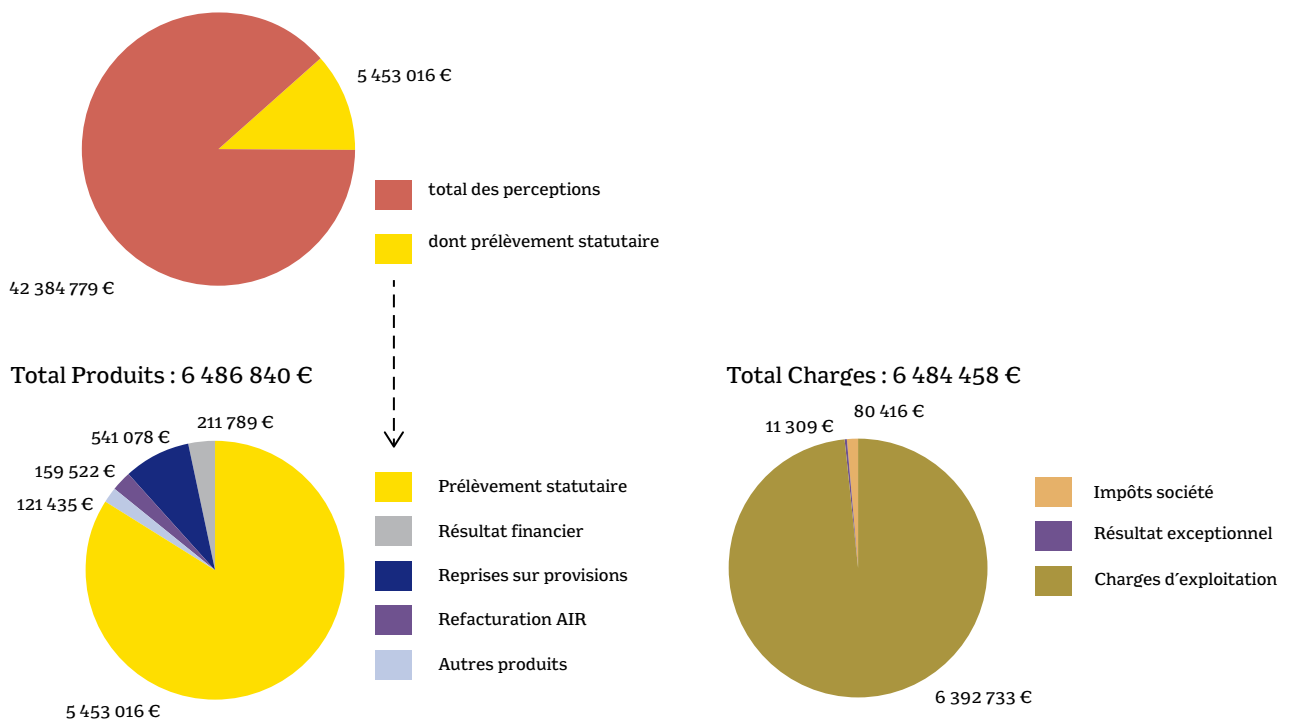
	2017	2018	%
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>13 304 737</b>	<b>13 773 112</b>	<b>32,5%</b>
France	8 995 891	8 916 205	
Sociétés Sœurs	4 194 823	4 755 897	
Étranger gestion directe	114 023	101 010	
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>15 688 329</b>	<b>20 579 898</b>	<b>48,6%</b>
France	11 400 897	10 482 810	
Droits primaires	2 460 117	2 535 859	
Droit de prêt	115 083	105 810	
Droit de reprographie	1 050 324	495 705	
Copie privée	5 820 152	5 503 114	
Action culturelle	1 955 221	1 842 322	
Sociétés Sœurs	3 858 467	9 439 084	
Droits primaires	3 128 998	3 528 108	
Droits collectifs	729 469	5 910 976	
Étranger gestion directe	428 965	658 004	
Droits primaires	428 965	658 004	
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	<b>8 322 294</b>	<b>8 031 769</b>	<b>18,9%</b>
France	7 524 215	7 261 452	
Télédiffusion et cinéma	6 508 335	6 137 677	
Multimédia	1 015 880	1 123 775	
Sociétés Sœurs	721 836	675 053	
Télédiffusion et cinéma	444 461	416 821	
Multimédia	277 375	258 232	
Étranger gestion directe	76 243	95 264	
Télédiffusion et cinéma	47 980	71 010	
Multimédia	28 263	24 254	
<b>DROITS FACTURÉS</b>	<b>37 315 360</b>	<b>42 384 779</b>	

# Perceptions par type de droits



# Le financement de l'ADAGP

Les perceptions : 42 384 779 €



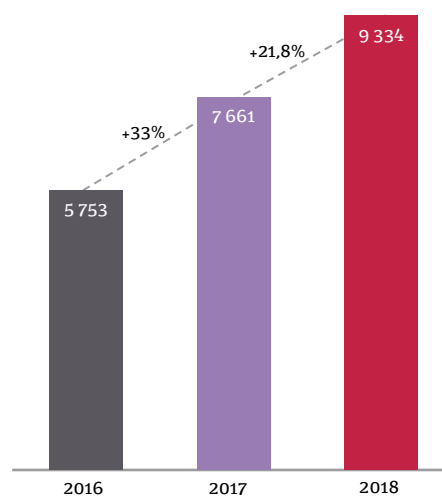
# Les répartitions aux auteurs

La répartition est l'affectation des montants perçus au compte ADAGP de chaque artiste et ayant droit. En 2018, les droits répartis ont augmenté de 12,11% par rapport à 2017. Ils se sont élevés à 36 931 763 € contre 32 942 996 € en 2017. Il est à noter qu'un reversement complémentaire aux auteurs et ayants droit d'un montant de 568 000 € a pu cette année être effectué.

	2017	2018
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>12 148 212</b>	<b>12 598 420</b>
France	7 854 348	7 759 169
Sociétés Sœurs	3 531 509	4 007 145
Commissions Sociétés Sœurs	663 314	748 792
Étranger Gestion directe	99 041	83 314
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>14 061 340</b>	<b>17 683 616</b>
<b>France</b>		
Droits primaires	2 007 031	2 153 714
Droit de prêt	97 452	90 874
Droit de reprographie	946 191	457 194
Copie privée	5 242 926	5 037 287
Action culturelle	1 955 221	1 842 322
<b>Sociétés Sœurs</b>		
Droits primaires	2 195 038	2 465 588
Droit collectifs	510 628	4 137 694
Commissions Sociétés Sœurs	787 786	986 810
<b>Étranger gestion directe</b>		
Droits primaires	319 067	512 133
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	<b>6 733 444</b>	<b>6 649 727</b>
<b>France</b>	<b>6 035 855</b>	<b>5 987 216</b>
Télédiffusion et cinéma	5 219 801	5 043 909
Multimédia	816 054	943 307
<b>Sociétés Sœurs</b>	<b>644 094</b>	<b>595 620</b>
Télédiffusion et cinéma	311 932	291 776
Commissions Sociétés Sœurs TV et cinéma	86 860	74 172
Multimédia	202 660	186 994
Commissions Sociétés Sœurs multimédia	42 642	42 678
<b>Étranger gestion directe</b>	<b>53 495</b>	<b>66 891</b>
Télédiffusion et cinéma	33 586	49 732
Multimédia	19 909	17 159
<b>DROITS RÉPARTIS</b>	<b>32 942 996</b>	<b>36 931 763</b>

Le nombre d'auteurs payés en 2018 a augmenté de 21,8% (9 334 membres directs vs 7 661 en 2017)

Évolution du nombre d'auteurs membres directs payés



# Bilan

Bilan Actif au 31/12/2018

	Brut	Amort.prov	Exercice 2018 net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>4 064 809</b>	<b>2 326 226</b>	<b>1 738 583</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 974 636</b>	<b>1 744 249</b>	<b>230 387</b>
Logiciels	1 104 142	1 103 366	776
Logiciels créés	864 378	640 883	223 495
Immobilisations incorporelles en cours	6 116		6 116
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 893 825</b>	<b>581 978</b>	<b>1 311 847</b>
Agencement, installation	239 479	239 479	0
Matériel bureau/informatique	447 355	273 467	173 888
Mobilier	70 239	69 032	1 207
Immobilisations corporelles en cours	1 136 752	0	1 136 752
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>196 349</b>	<b>0</b>	<b>196 349</b>
Dépôts et cautionnements	193 390		193 390
Autres titres immobilisés	2 959		2 959
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>31 228 314</b>	<b>86 713</b>	<b>31 141 601</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>10 346 424</b>	<b>86 713</b>	<b>10 259 711</b>
Editeurs, diffuseurs	2 027 862	86 713	1 941 149
Sociétés sœurs	98 561		98 561
S.V.V. GALERIES	2 554 216		2 554 216
Factures à établir	5 665 785		5 665 785
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>1 110 431</b>	<b>0</b>	<b>1 110 431</b>
Organismes sociaux	60 682		60 682
Etat	472 684		472 684
Débiteurs divers	84 708		84 708
Fournisseurs : avoir à recevoir et acomptes	492 357		492 357
<b>TITRES</b>	<b>11 744 272</b>	<b>0</b>	<b>11 744 272</b>
Valeurs mob. de placement	11 744 272		11 744 272
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>8 027 187</b>	<b>0</b>	<b>8 027 187</b>
BNPPARIBAS (Capital)	290 405		290 405
BNPPARIBAS compte courant	2 055 743		2 055 743
BANQUE POPULAIRE compte courant	54 372		54 372
HR Banque	215		215
BNP PRBS LIVRET	15		15
BANQUE POPULAIRE (compte sur Livret)	5 624 761		5 624 761
Caisses	1 676		1 676
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION</b>	<b>270 168</b>	<b>0</b>	<b>270 168</b>
Charges constatées d'avance	270 168		270 168
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>35 563 293</b>	<b>2 412 939</b>	<b>33 150 354</b>

	Logiciels	Matériel de bureau	A.A.I
Investissements réalisés entre le 1/01/18 et le 31/12/18	€ -	€ 203 064	€ -

Bilan Passif au 31/12/2018

	Exercice 2018
	net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 282 761</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>1 282 761</b>
Capital souscrit	254 430
Réserves	1 022 351
Fonds de dotation association indisponible	3 598
Résultat de l'exercice	2 383
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>58 017</b>
	58 017
<b>DETTES</b>	<b>31 778 628</b>
<b>EMPRUNTS AUPRÈS DES ETS CRÉDIT</b>	<b>1 276</b>
Intérêts courus	1 276
<b>DETTES FOURNISSEURS &amp; COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>26 963 734</b>
Fournisseurs F.G.	976 640
Auteurs (1)	21 040 020
Factures non parvenues	4 947 074
<b>DETTES FISCALES &amp; SOCIALES</b>	<b>1 630 767</b>
Personnel	445 190
Dettes sociales	653 317
Dettes fiscales	532 260
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>3 182 851</b>
Créditeurs divers	1 165
Divers, charges à payer	6 653
Réserves Droits collectifs	588 059
Aide à la Création	1 793 554
Chèques non encaissés Associés	142 341
Clients acomptes versés	87 733
Clients avoirs à établir	563 346
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION</b>	<b>30 948</b>
Produits constatés d'avance	30 948
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>33 150 354</b>
(1) Droits facturés non encaissés	4 634 611
Droits encaissés non répartis	7 280 241
Droits répartis à reverser	9 125 168

À l'actif, l'actif immobilisé est en progression de 1449 310 € ce qui est principalement dû l'augmentation des immobilisations corporelles en cours associées aux travaux dans les nouveaux locaux et à la mise en place d'une caution pour la location desdits locaux.

L'actif circulant augmente de 2,90 % passant de 30 262 697 € à 31 141 601 €: si le montant des créances diminue au bénéfice des disponibilités, les autres créances principalement constituées de l'Etat et des acomptes versés pour les travaux d'aménagement augmentent fortement.

Au passif, les capitaux propres de la société ont progressé de 1,29 %, passant de 1 266 435 € en 2017 à 1 282 761 € en 2018 et le capital souscrit (parts sociales des associés) connaît, lui, une augmentation de 5,80 %, en passant de 240 486 € en 2017 à 254 430 €, en phase avec l'augmentation du nombre d'adhérents.

Les dettes augmentent de 2 430 609 €, principalement du fait de l'accroissement des dettes auteur, suite à la perception tardive de certains droits qui n'ont pu être répartis ou reversés, et des factures fournisseurs associés aux travaux d'aménagement.

Au final, le bilan de la société, qui est une photographie au 31 décembre 2018, connaît une augmentation de 8,28 % à 33 150 354 € en 2018, contre 30 614 454 € en 2017.



# Compte de résultat

## Produits (prélèvements pour frais)

Le produit du prélèvement pour frais affiche une augmentation de 24,72% et s'élève à 5 453 016 € en 2018 contre 4 372 364 € en 2017 grâce aux bonnes perceptions des droits collectifs étrangers.

Les Autres Produits connaissent une nette diminution associée à la diminution des droits irréversibles en 2018.

Les transferts de charges des Reprises sur provisions connaissent une augmentation de 79 313 € suite notamment au remboursement des frais du projet AIR par la CISAC et au transfert des charges d'action culturelle.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont progressé de 18,93%, en passant de 5 374 985 € en 2017 à 6 392 733 € en 2018.

### Charges structurelles et de fonctionnement

Les charges structurelles passent de 599 153 € en 2017 à 1 123 604 € du fait des dépenses associées au déménagement: augmentation de la sous-traitance diverse (frais de bureaux d'étude technique), des loyers suite au paiement d'un double loyer durant les travaux (rue Berryer et rue Duguay Trouin) et des assurances travaux et nouveaux locaux.

Les charges de fonctionnement sont, elles, en augmentation de 153 845 €, passant de 744 758 € en 2017 à 898 603 € en 2018. Cette augmentation est notamment imputable aux frais de communication associés à la directive européenne sur le droit d'auteur, aux frais d'agent immobilier et à l'augmentation des déplacements des collaborateurs de l'ADAGP pour représenter la société dans toute la France.

### Impôts et taxes

Les charges d'impôts et taxes augmentent de 13 189 € passant de 114 103 € en 2017 à 127 292 € en 2018.

### Frais de personnel

Les frais de personnel représentent cette année 61,7% des charges d'exploitation. Ils progressent de 6,18% (+229 617 €) et passent de 3 712 985 € en 2017 à 3 942 602 €.

Au 31/12/2018, les effectifs moyens de l'ADAGP étaient de 53 salariés.

## Autres charges, dotations aux amortissements et aux provisions

Les autres charges progressent avec l'augmentation du nombre de jurés des Révélations ADAGP et les indemnités de participation afférentes des jurés, des membres des commissions et du Conseil d'Administration.

La dotation aux amortissements augmente suite au renouvellement d'une partie du matériel informatique (+53 792 €, soit +53,66%). La dotation aux provisions augmente de 62,22% à 68 063 € du fait de la mise en place d'une provision pour contentieux.

Nota Bene: les délais de paiement des fournisseurs et des clients de l'ADAGP sont annexés au présent document.

## Résultat de l'exercice

### Résultat d'exploitation

Au total, le résultat d'exploitation diminue de 56,18% en passant de - 75 350 € en 2017 à - 117 682 € en 2018.

### Résultat financier

Les produits financiers sont stables en passant de 213 723 € à 211 912 € en 2018.

### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en augmentation pour finir à -11 309 € contre -29 717 € en 2017.

### Impôts société

L'impôt sur les sociétés est en diminution (-24,54%), à 80 416 € contre 106 572 € en 2017.

## Résultat de l'exercice

Après le reversement complémentaire exceptionnel aux auteurs et ayants droit, le résultat d'exercice est de 2 382 € (+321 € par rapport à l'année dernière), cet équilibre étant conforme au but non lucratif de la société. Le résultat est attribué aux réserves de la société.

	Exercice 2017	Exercice 2018
<b>PRODUITS</b>		
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>1 156 525</b>	<b>1 174 692</b>
France	1 141 543	1 157 036
Sociétés Sœurs	0	-40
Étranger gestion directe	14 982	17 696
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>1 626 988</b>	<b>2 896 282</b>
France	1 152 075	901 419
Droits primaires	453 084	382 145
Droit de prêt	17 631	14 936
Droit de reprographie	104 133	38 511
Copie privée	577 227	465 827
Sociétés Sœurs	365 015	1 848 992
Droits primaires	273 137	307 784
Droits collectifs	91 878	1 541 208
Étranger gestion directe	109 898	145 871
Droits primaires	109 898	145 871
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	<b>1 588 851</b>	<b>1 382 042</b>
France	1 488 360	1 274 236
Télédiffusion et cinéma	1 288 534	1 093 768
Multimédia	199 826	180 468
Sociétés Sœurs	77 743	79 433
Télédiffusion et cinéma	45 669	50 873
Multimédia	32 074	28 560
Étranger gestion directe	22 748	28 373
Télédiffusion et cinéma	14 394	21 278
Multimédia	8 354	7 095
<b>PRÉLEVEMENT STATUTAIRE ( I )</b>	<b>4 372 364</b>	<b>5 453 016</b>
<b>AUTRES PRODUITS ( II )</b>	<b>328 389</b>	<b>121 435</b>
Production immobilisée	91 283	90 000
Autres Produits	237 106	31 435
<b>REPRISES PROVISIONS ( III )</b>	<b>598 882</b>	<b>700 600</b>
Créances douteuses	1 748	23 969
Transfert de charges	597 133	676 446
Dépréciations des immobilisations	0	185

## Compte de résultat au 31/12/2018 (suite)

	Exercice 2017	Exercice 2018
<b>CHARGES</b>		
<b>CHARGES STRUCTURELLES</b>	<b>599 153</b>	<b>1 123 604</b>
Fournitures, petits équipements	18 714	55 154
Fournitures administratives	21 794	19 181
Sous-traitance diverse	162 211	216 962
Loyers et charges locatives	327 867	742 967
Entretien et assurance	68 568	89 340
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>744 758</b>	<b>898 603</b>
Frais d'études, Document.frais de séminaires	28 770	36 435
Publicité, relations publiques	148 291	192 164
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	213 714	284 444
Déplacement, missions, réceptions, dons, cadeaux	140 571	166 462
Affranchissements et porteurs	72 096	92 577
Téléphone, fax, ligne informatique	36 517	34 155
Frais sur effets et commissions bancaires	11 994	18 073
Cotisations	92 805	74 293
<b>IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	<b>114 103</b>	<b>127 292</b>
Taxe d'apprentissage	17 290	17 827
C.E.T.	37 812	50 973
Autres impôts	19 831	21 079
Formation professionnelle	39 170	37 412
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>3 712 985</b>	<b>3 942 602</b>
Salaires	2 547 191	2 710 721
Charges sociales	1 251 089	1 322 311
CICE	-85 296	-90 430
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>61 774</b>	<b>78 523</b>
Redevances diverses	23 528	40 470
Indemnités et jetons de présence	14 800	31 300
Charges diverses gestion courante	15 530	5 746
Créances irrécouvrables	7 916	1 007
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>	<b>100 254</b>	<b>154 046</b>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>41 958</b>	<b>68 063</b>
<b>TOTAL CHARGES (IV)</b>	<b>5 374 985</b>	<b>6 392 733</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I+II+III-IV)</b>	<b>-75 350</b>	<b>-117 682</b>

## Compte de résultat au 31/12/2018 (suite)

	Exercice 2017	Exercice 2018
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>213 723</b>	<b>211 912</b>
Intérêts et produits assimilés	213 670	211 893
Différences positives de change	53	19
Produits nets sur cession VMP	0	0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>23</b>	<b>123</b>
Intérêt et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	23	123
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>213 700</b>	<b>211 789</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>11 794</b>	<b>67 002</b>
Sur opérations de gestion		
Autres produits exceptionnels	11 794	67 002
Sur opérations en capital	0	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>41 511</b>	<b>78 311</b>
Sur opérations de gestion		
Autres charges exceptionnelles	41 511	20 294
Sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amort. & prov	0	58 017
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-29 717</b>	<b>-11 309</b>
Impôts société	106 572	80 416
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 061</b>	<b>2 382</b>





The background is a solid purple color. It features large, overlapping, stylized letters and shapes in various shades of purple. A prominent dark purple shape resembling a large 'E' or '3' is in the upper left. A large, light purple '1' is on the left side. A large, light purple '8' is at the bottom. Other abstract shapes and partial letters are scattered throughout, creating a layered, graphic effect.

Action  
culturelle



# Les grandes orientations de l'action culturelle en 2018

Grâce aux 25 % des sommes perçues au titre de la rémunération pour copie privée (cf. l'article L324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle), l'ADAGP peut soutenir et promouvoir la création dans toutes les disciplines artistiques qu'elle représente. Elle encourage et valorise les artistes des arts visuels à travers des actions d'aide à la création, de diffusion et de formation.

Ces actions sont soit directement mises en œuvre par l'ADAGP soit par des tiers auxquels elle apporte son soutien financier.

Ces soutiens financiers sont soumis à une procédure d'attribution. Les aides sont étudiées par la commission « Action culturelle », validées par le conseil d'administration et soumises à l'approbation de l'assemblée générale de l'ADAGP.

Les sommes collectées pour l'action culturelle en 2018 se sont élevées à 1 921 344 euros contre 1 597 070 euros en 2017. Cette hausse de 324 274 euros (+20,3%), après imputation des frais de fonctionnement à hauteur de 274 643 euros, a permis à l'ADAGP de reconduire les actions menées depuis plusieurs années et de conforter les projets plus récents, contribuant ainsi davantage à la dynamique du secteur des arts visuels.

L'action culturelle de l'ADAGP en 2018 a été menée selon les 5 axes suivants :

- Consolider le soutien de l'ADAGP auprès des salons, festivals et autres manifestations consacrés aux arts visuels dans les différentes régions de France
- Accompagner les artistes grâce à des aides directes dans la promotion et la diffusion de leurs œuvres.
- Favoriser des actions en matière d'éducation artistique et culturelle.
- Contribuer à un meilleur rayonnement des artistes de la scène française à l'étranger.
- Participer à la formation des auteurs.

## Consolider le maillage territorial

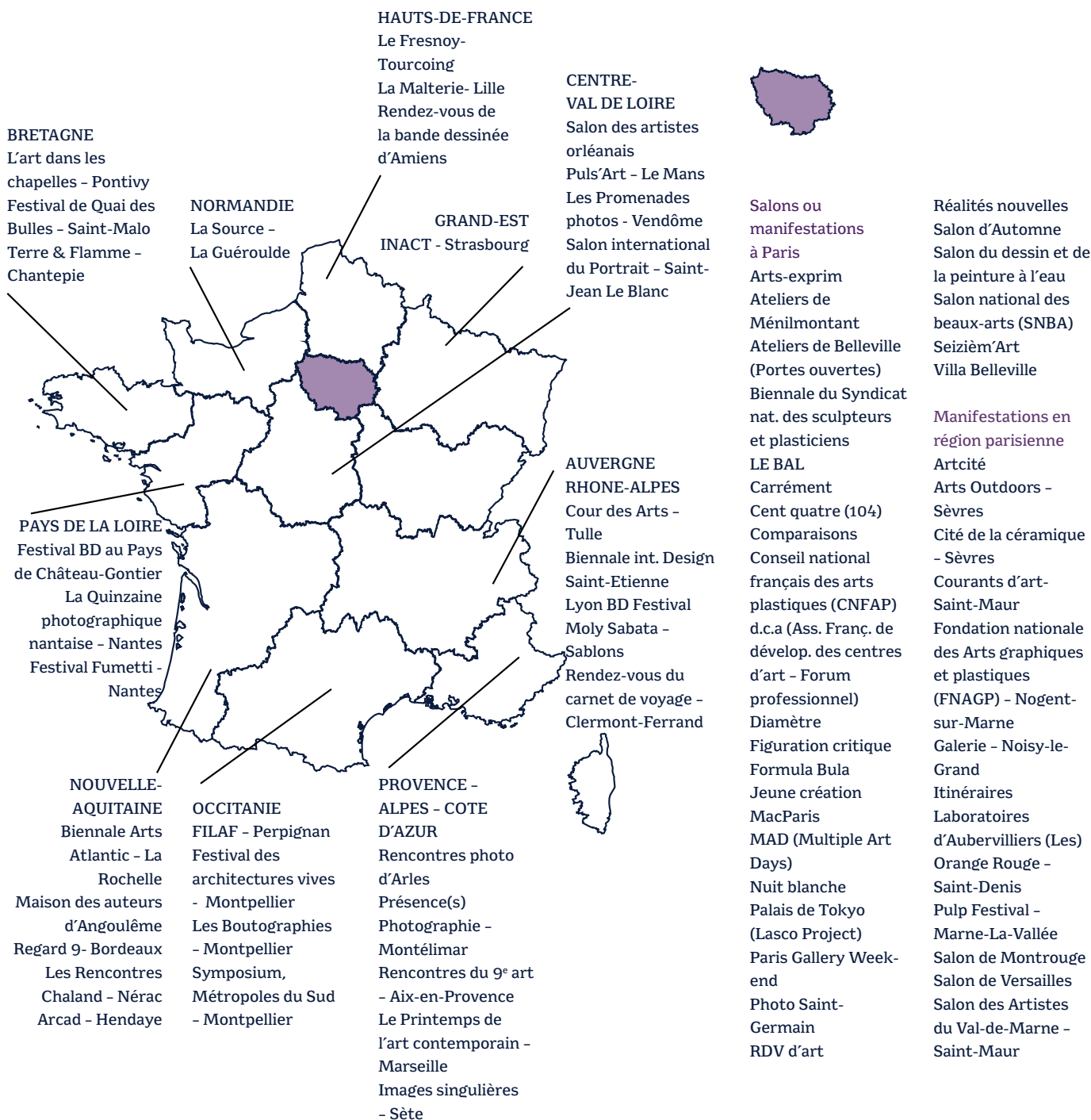
Grâce à un budget conséquent, l'ADAGP mène depuis quelques années une action culturelle sur l'ensemble de la France dans toutes les disciplines artistiques qu'elle représente.

Consciente que les régions possèdent un important dynamisme culturel et proposent des manifestations de qualité, l'ADAGP souhaite les encourager en les accompagnant, favorisant ainsi une plus grande visibilité des arts visuels.

En plus des nombreuses actions soutenues en Ile-de-France, l'ADAGP a consolidé en 2018 son soutien dans les régions suivantes :

- en Hauts-de-France: exposition du Fresnoy à Tourcoing, rendez-vous de la BD d'Amiens, la Malterie à Lille,
- en Normandie: La Source-La Guéroulde,
- en Bretagne: l'Art dans les chapelles à Pontivy, le Festival de la Bande Dessinée et de l'Image Projetée de Quai des Bulles à Saint-Malo, le salon de sculpture « Terre & Flamme » à Chantepie, les ateliers de Rennes - Biennale d'art contemporain
- dans les Pays de la Loire: la Quinzaine photographique nantaise, Festival BD au Pays de Château-Gontier, Festival Fumetti
- en Nouvelle Aquitaine: la Biennale Arts Atlantic à La Rochelle, l'exposition des résidents de la Maison des auteurs d'Angoulême, Les Rencontres Chaland à Nérac, Regard 9 à Bordeaux, une exposition organisée par l'ARCAD à Hendaye,
- en Occitanie: le FILAF à Perpignan, le Festival des Architectures Vives à la Grande-Motte, les Boutographies à Montpellier, le Festival des Architectures Vives à Montpellier,
- en Provence-Alpes-Côte d'Azur: les Rencontres Photographiques d'Arles, Voies off d'Arles, Présence(s) Photographie à Montélimar, Rencontre du 9<sup>e</sup> art à Aix-en-Provence, le Printemps de l'Art contemporain à Marseille,
- en Auvergne Rhône-Alpes: événement organisé par le DFMA à Lyon, la Cour des arts à Tulle, le Rendez-vous du carnet de voyage à Clermont-Ferrand, Lyon BD Festival,
- en Centre Val de Loire: le Salon des artistes orléanais, Puls'Art au Mans, les Promenades photographiques de Vendôme, Salon International du Portrait à Saint-Jean Le Blanc, Biennale d'Art contemporain en Beauce,
- le Grand-Est: INACT à Strasbourg

## Carte des salons et manifestations soutenus en 2018 grâce à l'action culturelle financée par la rémunération pour copie privée (RCP)



### Actions soutenues hors salons

Actions en faveur du droit de suite	Aware	Le Chassis	associations
ADIAF - Prix Marcel Duchamp	Bourse Connexion	Collection	d'artistes plasticiens
AFDAS (contribution à la formation continue)	Bourse de recherche de la Villa Vassiliev - Paris	Monographie	(FRAAP) - Paris
ANACP- Paris	Centre national des Arts plastiques (CNAP), Dispositif suite	Culture(s) de demain- ADAGP/La Source/LE BAL	Orange rouge
Arcad - Pôle Ressources - Hendaye	Charte des Auteurs et des Illustrateurs	DFMA Collection - Paris	Platform FRAC
ARTE Creative	Jeunesse (La)	Etats généraux du CPE	Révélation ADAGP
		Fédération des réseaux et	Syme - Paris
			Tram (Réseau)
			Un artiste à l'école

### Manifestations à l'étranger ou hors métropole

48 heures de la BD - Belgique et France  
Angkor Photo  
Festival- Cambodge  
Etant Donnés  
Export des artistes de la scène française à l'étranger  
Street Art France  
Israel

## Accompagner les artistes grâce à des aides directes aux différentes étapes de leur carrière

L'ADAGP s'engage aux côtés des artistes. Elle accompagne les auteurs dans leurs projets et dans la promotion de leurs œuvres grâce à des aides directes.

Ainsi, elle encourage des auteurs en début de carrière en leur accordant des prix dans différents domaines de création (design, arts plastiques, photographie, art numérique - art vidéo, art urbain, bande dessinée, livre jeunesse et livre d'artiste): ce sont les Révélations. Chaque lauréat reçoit une dotation de 5 000 € ainsi que son portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte.

Elle permet également à certains lauréats d'exposer leur travail dans des lieux incontournables: le BAL, le Palais de Tokyo, la biennale Jeune Création Européenne.

Les artistes de l'ADAGP ont la possibilité de présenter leurs œuvres sur le site Adagp Images, ce qui permet une large diffusion de leurs œuvres en France et à l'étranger.

Trente portraits d'artistes de l'ADAGP sont réalisés chaque année par Arte et diffusés sur leur site Internet afin de promouvoir le travail des auteurs de l'ADAGP (L'Atelier A).

Le dispositif « Collection Monographie » a permis, en 2018, à 10 artistes de bénéficier de bourses de 15 000 euros chacune afin de contribuer au financement de leur première monographie.

Par ailleurs, grâce au programme « Suite » avec le Cnap, l'ADAGP permet à des auteurs d'exposer dans des lieux alternatifs, tournés vers l'émergence et l'expérimentation dans toute la France.

Enfin, depuis 2 ans, l'ADAGP a mis en place un programme avec la Villa Vassiliev et le Centre Pompidou: une bourse de recherche est accordée à un artiste qui travaille sur le programme d'études sur le fonds photographique de Marc Vaux. L'artiste bénéficie d'un accompagnement sur mesure conçu par la Villa Vassiliev, fait de rencontres avec des chercheurs et des professionnels de l'art, bénéficiant de l'accès à un riche réseau d'institutions en France et à l'étranger.

En 2018, la bourse a été accordée à Liv Schulman.

## Améliorer le rayonnement international de la scène française

Grâce à sa proximité avec les auteurs, l'ADAGP est à l'écoute de leurs préoccupations. Elle a conscience des difficultés des artistes à exposer, à vendre et être présents dans les collections à l'étranger.

Mettre en place des actions visant à favoriser la reconnaissance internationale des artistes a été une des priorités de l'Action Culturelle de l'ADAGP en 2018.

Depuis 2017, elle accompagne l'ADIAF avec le prix Marcel Duchamp.

Un groupe de travail, composé d'artistes, du Comité Professionnel des Galeries d'Art, de la Fondation des Artistes (ex FNAGP), de l'Institut français, du ministère de la Culture, de dca, de Stéphane Corréard, de l'ADIAF, travaille sur des actions ciblées visant à améliorer le rayonnement des artistes de la scène française à l'étranger. Ainsi est apparu sur les réseaux sociaux en octobre 2018 le compte Instagram ElaineAlain

L'ADAGP s'engage auprès du service culturel de l'ambassade de France à New York en accordant deux bourses de 15 000 euros permettant à deux artistes de l'ADAGP d'exposer dans une institution américaine (programme Etant Donnés).

Enfin, l'une des grandes nouveautés de l'Action Culturelle de l'ADAGP en 2018 est le lancement de la bourse « Connexion ». Doté de 60 000 €, ce programme permet d'attribuer deux bourses de 30 000 € à deux lieux de diffusion français afin de les soutenir dans l'organisation d'une exposition d'artistes de la scène française en coproduction ou devant être reprise dans un ou plusieurs lieux de diffusion étrangers.

# Impulser et développer les actions en matière d'éducation artistique et culturelle

Depuis quelques années, un des axes importants de l'action culturelle de l'ADAGP est de mener des actions fortes en matière d'éducation artistique et culturelle. L'ADAGP a en effet souhaité s'engager dans cette rencontre entre l'art et les enfants afin de favoriser l'expression artistique des jeunes, de révéler leurs talents et leurs personnalités et ainsi leur donner confiance en eux.

Pour y parvenir, l'ADAGP accompagne plusieurs structures ayant une grande expérience en matière d'éducation artistique et culturelle comme par exemple La Source La Guéroulde (ateliers de pratique artistique menés par des artistes pour les enfants vivant des situations d'exclusion aboutissant à la création d'œuvres) ou Orange Rouge (ces ateliers s'adressent à des adolescents handicapés).

Elle a lancé en 2016 un dispositif d'envergure: «Culture(s) de demain». Conçu par l'ADAGP et mis en œuvre par le BAL et La Source-La Guéroulde, ce dispositif permet à 400 enfants de 8 à 12 ans de participer à 19 ateliers de pratique artistique, menés par des artistes confirmés. Les jeunes ont ainsi créé en 2018 des œuvres d'arts plastiques et des vidéos sur le thème «Magiciens du réel». Les œuvres des enfants ont été exposées le 7 juin 2018 au CENTQUATRE. Une très belle publication a également été réalisée.

## Participer à la formation des auteurs

Compte tenu de l'avancée des technologies et des outils de création, il est important que les auteurs aient les moyens d'acquérir et d'améliorer leurs compétences. L'ADAGP contribue ainsi depuis de nombreuses années à la formation continue des artistes en finançant l'AFDAS (fonds d'assurance-formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs). Des formations transversales (logiciels de bureautique, langues étrangères) et des formations métiers (photographe, sculpteur...) sont également proposées aux auteurs.

La formation ne va pas sans l'information. Il nous semble essentiel d'informer et d'accompagner les auteurs dans les différentes démarches et de leur donner des outils afin qu'ils puissent tendre vers l'autonomie et la professionnalisation de leur activité artistique. L'ADAGP accompagne ainsi des structures et des dispositifs visant à favoriser le développement professionnel des plasticiens par des services de conseils, d'accompagnement de projets et de formations (exemple la Malterie, Central Vapeur Pro, la FRAAP, ARCAD, la Chambre...).

### Synthèse action culturelle

	MONTANT
25% de la Copie Privée	1 921 344 €
Irrépartissables (article L324-17 du CPI)	26 999 €
Produits financiers	237 €
Report Solde Action Culturelle 2017	460 030 €
Frais de fonctionnement action culturelle	-274 643 €
<b>Total des montants disponibles</b>	<b>2 133 967 €</b>
<b>Montants attribués</b>	<b>1 600 038 €</b>
<b>Actions d'aides à la création</b>	<b>1 230 553 €</b>
<b>Manifestations culturelles et promotion des œuvres</b>	<b>1 191 498 €</b>
Multirépertoires	679 990 €
Beaux-Arts	251 250 €
Photographie	83 758 €
Bande Dessinée et Dessin d'illustration	79 250 €
Installations - Performances - Vidéos	81 250 €
Céramique	8 000 €
Architecture	8 000 €
<b>Actions de défense et d'information</b>	<b>39 055 €</b>
<b>Actions en matière d'éducation artistique et culturelle</b>	<b>273 417 €</b>
<b>Actions de formation des artistes</b>	<b>96 067 €</b>

Il faut p@rfois  
sortir  
de ses gonds  
pour rentrer  
dans ses droits



Assemblée  
générale 2018



**Le 18 octobre 2018 s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'ADAGP. Les associés étaient appelés à se prononcer sur le rapport de transparence, à adopter les politiques générales et à désigner les commissaires aux comptes. Ils ont également élu le nouveau conseil d'administration pour une durée de 3 ans.**

Le président de l'ADAGP, Christian Jaccard, déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte à 14h10.

Il rappelle aux associés le déroulé de l'assemblée générale et précise qu'il sera notamment procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration. Pour cette élection, comme pour les résolutions soumises au vote, les votes électroniques seront ajoutés, sous le contrôle de l'huissier, aux votes exprimés en séance. Il cède ensuite la parole à la gérante.

Marie-Anne Ferry-Fall indique que, comme pour chaque élection, trois scrutateurs doivent être choisis parmi les associés non candidats à l'élection. Ils s'assureront, aux côtés de l'huissier, du bon déroulement de l'élection et procéderont, le lendemain, au dépouillement des bulletins à l'ADAGP. Trois associés se portent volontaires.

Il est rappelé que, dans la mesure où le conseil d'administration doit compter 16 membres, les associés ne peuvent cocher qu'entre 1 et 16 noms sur les bulletins de vote qui leur ont été remis. Au-delà, le vote sera considéré comme nul.

Le scrutin pour l'élection au conseil d'administration est déclaré ouvert et Marie-Anne Ferry-Fall passe à la présentation du rapport de transparence.

## Rapport de transparence

La gérante explique qu'en application des nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives aux organismes de gestion collective, la société a préparé un rapport de transparence, qui comprend le rapport d'activité, le rapport de gestion et le rapport sur la répartition des sommes affectées à l'action culturelle. Chacun des rapports composant le rapport de transparence sera soumis au vote.

### ● Rapport d'activité 2017-2018

Marie-Anne Ferry-Fall présente aux associés de l'ADAGP le rapport d'activité, qui retrace les actions menées depuis la dernière assemblée générale : droit de suite (à l'OMPI, à l'étranger, en France), copie privée, réforme du droit d'auteur en Europe, lutte contre la contrefaçon et les faux artistiques, colloque sur la traçabilité, charte de bonnes pratiques dans le domaine de l'impression 3D, CIAGP, reconnaissance automatisée des œuvres (AIR), action culturelle... Elle évoque également les évolutions propres à l'ADAGP : nouveaux adhérents, mise en place d'une commission « photographie », plan de prévention des fraudes, nouvelle charte graphique... À cet égard, l'un des événements les plus marquants sera, en 2019, le déménagement de l'ADAGP au 11 rue Duguay-Trouin, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, après plus de 60 ans passés à l'Hôtel Salomon de Rothschild. Les nouveaux locaux, beaucoup plus spacieux et dotés d'un grand auditorium, permettront de donner un nouveau souffle à la société et de resserrer les liens avec ses membres.

À l'issue de cette présentation, la parole est laissée à la salle.

Trois questions concernent le système de reconnaissance automatisée des images (AIR). Une associée demande s'il est possible d'y intégrer les images d'un site web. Il lui est indiqué qu'une personne est affectée à plein-temps à la constitution de la base de référence d'images et qu'il est tout à fait possible de lui communiquer l'adresse d'un site web afin qu'elle en récupère les images. Un autre associé s'interroge sur la possibilité de communiquer les images par mail : cette option est également possible, en contactant cette même personne. À court terme, les adhérents de l'ADAGP devraient pouvoir intégrer eux-mêmes leurs images en se connectant à l'extranet, en cours de développement. Un troisième associé s'enquiert de la possibilité d'utiliser AIR dans le cadre de la lutte contre les faux. Il lui est indiqué que le système permet d'enregistrer des faux dans la base de référence, en les identifiant clairement comme tels, pour pouvoir les détecter de la même manière qu'on le ferait avec des œuvres authentiques.

Deux autres questions ont trait à l'impression 3D. Un associé demande si les sculptures réalisées au moyen de ces techniques sont soumises à la même limite de 12 exemplaires que celle qui s'applique, au plan fiscal et pour le droit de suite, aux sculptures en bronze. Il lui est confirmé que c'est le cas. Un autre membre s'interroge sur la propriété des fichiers 3D

réalisés par les prestataires techniques. Il lui est indiqué que, dans la mesure où ces fichiers incluent une image de l'œuvre, le prestataire ne peut rien en faire sans l'autorisation de l'auteur ; le projet de charte de bonnes pratiques prévoit d'ailleurs que les prestataires doivent se conformer aux volontés de l'auteur ou de ses ayants droit quant au sort de ces fichiers.

Une dernière question concerne l'action culturelle. Un associé s'interroge sur les raisons pour lesquelles seuls les projets collectifs peuvent bénéficier d'un soutien, et non les expositions individuelles. Il lui est répondu que l'action culturelle de l'ADAGP a pour vocation de soutenir des projets concernant le plus grand nombre d'auteurs, ce qui explique que le financement d'expositions strictement monographiques soit exclu.

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote. Le rapport d'activité est approuvé par 8 409 voix « pour », 426 voix « abstention » et 14 voix « contre ».

#### Rapport de gestion 2017

Le rapport de gestion de l'exercice 2017 est présenté par la gérante. Les perceptions, les reversements, le bilan et le compte de résultat sont commentés. Un point est également fait sur les taux de prélèvement pour frais et les tendances de l'exercice 2018.

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, et en l'absence de questions, le rapport de gestion de l'exercice 2017 est adopté par 8 201 voix « pour », 536 voix « abstention » et 17 voix « contre ».

#### Rapport sur la répartition de l'action culturelle

Un bilan de l'action culturelle 2017 est présenté dans le détail par Marie-Anne Ferry-Fall. Un point d'information sur le budget 2018 en cours d'exécution (qui ne donne pas lieu à un vote) est également fait.

Le projet de répartition de l'action culturelle pour l'année 2019, d'un montant total de 1,79 millions d'euros, est présenté aux associés, en déclinant les différents types d'actions.

La ratification du budget 2016 et la proposition de répartition des sommes affectées à l'action culturelle pour 2018 sont approuvées par 7 631 voix « pour », 892 voix « abstention » et 130 voix « contre ».

L'adoption des trois rapports composant le rapport de transparence emporte adoption de ce dernier.

## Compte-rendu d'activité de la commission de surveillance

Christian Jaccard présente le compte-rendu d'activité de la commission de surveillance, qui porte sur la mise en œuvre de sa mission de contrôle (notamment en ce qui concerne les projets de politiques générales), sur la mise en œuvre de la délégation de compétence prévue au point 3 de l'article 34 quater des statuts (politique de gestion des risques, adoptée par la commission le 11 juillet 2018) et sur le droit d'accès prévu au point 2 de ce même article (aucune saisine de la commission). Il est rappelé que la commission de surveillance conclut son rapport en notant que « la société a été bien administrée au cours de l'exercice 2017 ».

## Élection des membres du Conseil d'administration

Il est procédé à l'élection, à bulletin secret, des membres du conseil d'administration, pour un mandat de 3 ans.

Les membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale (dépouillement effectué par les scrutateurs le 19 octobre 2018, sous contrôle d'huissier) sont :

Jean-Michel ALBEROLA	Christine MANESSIER
Daniel BUREN	(succession
Gustave DE STAËL	Alfred MANESSIER)
VON HOLSTEIN	Olivier MASMONTTEIL
(succession	Meret MEYER
Nicolas DE STAËL)	(succession
Sylvie DEBRÉ-HUERRE	Marc CHAGALL)
(succession	Alexis POLIAKOFF
Olivier DEBRÉ)	(succession
Anaïd DEREBEYAN	Serge POLIAKOFF)
Hervé DI ROSA	Joan PUNYET MIRÓ
Elizabeth GAROUSTE	(succession
Christian JACCARD	Joan MIRÓ)
Marc JEANCLOS	Philippe RAMETTE
(succession	Antoine SCHNECK
Georges JEANCLOS)	

## Désignation des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant étant arrivés à leur terme, l'assemblée générale est appelée à désigner les commissaires aux comptes pour une nouvelle période de 3 ans.

La désignation de Grant Thornton en tant que commissaire aux comptes titulaire est approuvée par 7 566 voix « pour », 1 039 voix « abstention » et 16 voix « contre ». Celle de l'IGEC en tant que commissaire aux comptes suppléant l'est également par 7 493 voix « pour », 1 093 voix « abstention » et 36 voix « contre ».

## Rapport de la commission de contrôle des organismes de gestion collective des droits d'auteur

La gérante présente les principales conclusions du rapport de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur (CCOGDA) rendu en mai 2018 et accessible sur le site de la Cour des comptes ([www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)).

## Politiques générales

En application de l'article 40 des statuts de l'ADAGP et conformément à l'article L. 323-6 du code de la propriété intellectuelle, les associés de l'ADAGP sont appelés à se prononcer sur quatre politiques générales.

La politique générale relative à la répartition des sommes dues aux associés est adoptée par 7 568 voix « pour », 911 voix « abstention » et 86 voix « contre ».

La politique générale relative à l'utilisation des sommes qui ne peuvent être réparties est adoptée par 7 027 voix « pour », 1 244 voix « abstention » et 122 voix « contre ».

La politique générale d'investissement est adoptée par 7 175 voix « pour », 1 168 voix « abstention » et 110 voix « contre ».

La politique générale relative aux déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits est adoptée par 7 149 voix « pour », 1 131 voix « abstention » et 159 voix « contre ».

## Questions diverses

Les associés sont invités à poser leurs questions.

Une personne veut savoir si l'ADAGP a conclu des contrats en commun avec d'autres sociétés d'auteurs, telles que la SACEM. La directrice générale confirme qu'il existe beaucoup de contrats communs, notamment pour les diffusions en ligne et télédiffusions.

Une autre associée s'interroge sur les obligations de déclaration qui s'imposent à elle, s'agissant du droit de suite, si elle vend une œuvre à l'une de ses connaissances. Il lui est indiqué qu'aucune déclaration n'est nécessaire dans la mesure où le droit de suite ne s'applique pas aux premières ventes effectuées par l'artiste, pas plus qu'aux reventes où n'intervient pas un professionnel du marché de l'art.

Une autre question relative au droit de suite concerne le statut des tableaux donnés dans le cadre d'une vente aux enchères caritative. Il est indiqué que si le commissaire-priseur ne prend aucun frais, le droit de suite n'est pas facturé.

Un membre demande s'il est possible de réclamer à sa galerie le nom de l'acquéreur. Il lui est confirmé que, sauf dispositions contraires dans le contrat passé avec cette dernière, cela peut effectivement être demandé.

Une dernière question porte sur la possibilité de faire intervenir l'ADAGP pour la gestion des droits sur un catalogue d'exposition publié par un éditeur dans le cadre d'une exposition organisée par l'artiste. Il est confirmé que cette intervention est possible.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jaccard remercie les participants et clôt la séance à 18h30.



Répertoire  
ADAGP

# Les nouveaux auteurs

A. RAVELONA Jean (Jean ANDRIANAIVORAVELONA)  
A.MORENTORN Alice (Caroline ROMANET)  
ABDOU  
ABEIL One (Jean-Mathieu LOF)  
ACHOU (Adjim Danngar)  
ACHOUR Céline (née LOEUILLETTE)  
ADAMOV Philippe  
AGUERRE Laurence (née LESPIAUCQ)  
AHOND Céline  
AHRWEILLER Lucile  
AKA (Karine.K, AnneKa)  
ALBARRACIN Pilar  
ALEXANDROVA Elena  
ALLENBACH Christiane  
ALLIOU-LUCAS Fabienne  
ALLYN Wilfried (dit Wilfried ALLYN DESIGN)  
ALTHEA  
AMBELLAN Harold  
AMSALEM Baptiste  
ANA (Anaïs GRENON)  
ANCESTRAL Z  
ANDRIER Dominique (Dominique LE DANOIS)  
ANDRIEU Cécile  
ANDRIEU Jules  
ANGEBAULT Emilie  
ANGELOVA Tanya  
ANI  
ANZIL Antonin  
AONAKA (Ghislain NOYER)  
ARAGON Emmanuel  
ARCILE Pierre-Yves  
ARDIET Frédéric  
ARENE Jean  
AREVERSO (Nathalie COURTIAU - CHÉCHIN)  
ARGELIER Graceline  
ARIS Gilles  
ARROYO Jean-Michel  
ARTHY MAD (Thierry DUBOIS)  
ARTISTE DE GARDE  
ARTUS  
ASSAËL (Frédérique ASSAËL)  
ATHALI (Nathalie LEFÈVRE)  
AUBRY Olivier  
AUDRAS Stéphane  
AURIAULT Damien  
AURORE (Aurore DEMILLY)  
AYATS Robert  
AYNIÉ Laëtitia  
AYSEL  
AZNAR Catherine  
B.D. Anne  
BADENS Sophie  
BAECKEROOT Isabelle  
BAILLY Tatiana  
BALAÝ Thomas  
BALCAEN Claude  
BALDETTI Laurence  
BARREAULT Jean-Claude  
BARRIER Perceval  
BARRY Charlotte  
BASCHET Bernard  
BASCHET François  
BASSOT Sophie  
BASTELICA PEINTRE PLURIEL  
BAUDO Solange  
BAUR Cati  
BAYE Gallo (Amadou SARR)  
BEAUCE Marie-Ghislaine  
BEAUGRAND Catherine (Catherine MILLIEN - BEAUGRAND)  
BEAUJARD Elzbieta  
BEEKE Thiphanie  
BELGACEM Marie (Marie-Hélène BELGACEM)  
BELOÛIN Pierre (Optical Sound)  
BENAOU M Tarek  
BENHAMOU Serge  
BERQUET Gilles  
BERQUIN Grégoire  
BERTHET - SONSINO Florence  
BERTRAND D'Hy Johann  
BESANÇON Sylvain  
BESNARD Véronique  
BÉSOT  
BESSAA Mona  
BESSÉ Laurelle  
BETIN Téo  
BICHON Anne  
BILEAU Stéphane  
BIR Chantal (née MARC)  
BISKOTZ  
BITAULD Emilie  
BITMAN Igor  
BIWER Jean-Marie  
BLAIN Ewen  
BLANC Mireille  
BLOZ (Jean-Christophe GRENON)  
BLUMENTHAL Nelly  
BOBE (Benoit BOURGET)  
BOGGIO Jean  
BOISSERIE Pierre  
BOISSIÈRE Aurélie  
BOLOLO  
BONAVENTURE (Baptiste CORTEGGIANI)  
BONDI Bianca  
BONIN Cyrille (dit Cyril BONIN)  
BONNET Franck  
BONNEVAL Karine  
BORLASE Tia-Calli  
BOSIO Michel  
BOTTEREAU LAURA&FIQUET MARINE  
BOUILLAND Stéphane  
BOUSSOU Caroline  
BOUN Issa (Issa SAID-MOHAMED)  
BOURGNE Marc  
BOURRE Martine  
BOURSIN Daniel  
BRAUD Lucie  
BRAUN Carol-Ann (née HOLZBERGER)  
BREMERMANN Katrin  
BRETTEL Corinne  
BRETON François  
BREZNAÝ Alexandra  
BRG  
BRIMSON Denise (Jeanne BEGUE)  
BROCHOT Anne  
BROUKWEN Gysin (Pierre-François PROUTEAU)  
BRULEY Daisy  
BRUN Sylvie (née RENEVIER)  
BRUNEL Marie-Pierre  
BUET Chantal  
BUJAK Alain  
BURGART Danielle  
BURGOS Enan (Cristo BURGOS ARANGO)  
C.CANDIA  
C6L  
CAILLON Elvire  
CAIVEAU Sébastien  
CALVEZ Florent  
CAMEN Olivier  
CAMINITI Martin  
CANDITO Stefano  
CARAUSSE Jean-Louis  
CARBILLET Clément  
CARON LAMBERT Alice (Yvette CARON - LAMBERT)  
CARREYN Julien  
CARTIER Jacques  
CASE VIDE (Kévin LAPEYRE)  
CASSIER Manu (Emmanuel CASSIER)  
CASSOU-MOUNAT Bernard  
CAYOL Pierre  
CAZAUX Marine  
CELIA-HANNES  
CELLARD Kethevane  
CEM (Catherine CROS)  
CENOU David  
CERINO Laurent  
CHAMBON Edith  
CHAMBRIER Laurent  
CHAMPAGNAT Jérôme  
CHAPEAU Thierry  
CHARLY Isabelle  
CHARPENTIER Thierry  
CHAUX Catherine  
CHEBRET Sébastien  
CHEDEVILLE Sophie  
CHENEAU Eléonore  
CHÉNEAU Véronique  
CHENG Tzu-Fang  
CHESNOT Thierry  
CHETAUD Hélène  
CHEVALIER Olivier  
CHILDRESS Nina  
CHIR Sophie  
CHO Jaeng-Kyu  
CHRISTAUFLOR Solange  
CHRISTINE.B  
CHRUN Alexis  
CITROËN Claire  
CLA  
CLAISSE Robert  
CLAUDON Franck  
CLAUSS Nicolas  
CLAVÈRE Frédéric  
CLET (Jean-Marie ABRAHAM)  
COIGNARD Bernard  
COLIN Bonnie (Valérie COLIN)  
COLIN Jean-Pierre  
COLIN-COLLIN Claire  
COLLINET Katia  
COLLOMBERT Pierre  
COLOMBET Julie  
COLONEL Moutarde  
COMAR Philippe  
COMBIER Juliette  
COMBOT Jérémy  
CÔME Christophe  
COMPARIN Jean-Paul  
CONSIGNY Kim  
COQ Naïs  
COQUELIN Séverine  
CORNU Félix  
CORRE Gilles  
CORTEGGIANI François  
COTTO Suzanne  
COURRAULT Agnès  
COURSEAUX Remy  
COUTURE Charlélie  
CRESCI Anne  
CREY 132 (CREYONE)  
CRIMERSMOIS Matthieu  
CROUZ (Pierre-Charles VAN DER PUTTE)  
CROZET Ariane  
CRUSCHIFORM (Marie-Laure CRUSCHI)  
CRUSIAUX Franck  
CUSTOS Cedrick  
CUZOR Steve  
DA COSTA Charles  
DAGUAIS  
DALBERA Vincent  
DALLÉAS DALILA (née Bouzar)  
DANISKA Karole (Carole DANISKA)  
DANTAN Marc  
DAMMING COLLECTIF  
DARNAL Thomas  
DAUMONT Sylvaine  
DAVAADORJ Odonchimeg  
DAVENIER Christine  
DAVID Hadrien  
DAVID-KAWAUCHI Ayako  
DAVY Patrick  
DE BUSSCHERE Alec  
DE CHIARA Coraline  
DE LIGNY PALLEZ Sylvie (Sylvie DE LIGNY BOUDREAU)  
DE MEDEIROS Emo (Olivier DE MEDEIROS)  
DE MUIZON Mathieu  
DECOURCY Robin (Robin ROUSSEL DE COURCY)  
DEGOUTTE Jean-Claude  
DÉGRUEL Yann  
DEKEYSER Patrick  
DEL PINO Sarah  
DELAPORTE Bérengère  
DELARUE Marie-Madeleine  
DELAVIE Pierre  
DELEMARLE Annie  
DELFINO Dominique  
DELHAYE Jonas  
DELNAU  
DELORT Cendres (Sandrine DELORT)  
DEPADOVA Valérie  
DEROUEN Maxime  
DERRIEN Jean-Christophe  
DESFORGES Nathalie  
DESHAIRS Nathalie  
DESMERGES Jean-Claude  
DESRAYAUD Christophe  
DEVAUD Xavier  
DEVENELLE Laure  
DEVIN Grégoire  
DH Marina  
DIDIER Pierre  
DJONY  
DOM ROBERT  
DONIC Vedrana  
DONZEAUD Antoine  
DORFNER Leo  
DOROS (Vassilis DOROPOULOS)  
DOSNON Cyril  
DOUILLARD Nathalie  
DROUIN Gilles  
DU PREÝ Marie-Anne (Marie-Anne LEFEBRE DU PREÝ)  
DUBOIS Nathalie  
DUBRAY Anne-Hélène  
DUCLOS Hélène (Hélène HAVARD DUCLOS)  
DUCOS Léa  
DUF (Philippe DUFOUR)  
DUGIT-GROS Chloé  
DUMAS Rena  
DUMONTIER Nathalie (née BUTHIER)  
DUNCOMBE Paul  
DUPAS Alain  
DUPERRAY Isabel (Isabelle DUPERRAY)  
DUPLANTIER Hélène  
DURET Cyril  
DUSSAC (Thierry DUSSAC)  
DUTERTRE Charles  
DUVAL Hervé  
ECHARD Mimosa  
EDIKA (Edouard CARALI)  
EFKA  
EKO-LSA  
ENCUENTRA Fred (Barbot Studio)  
EPSZTEIN Leslie  
ETIEN Marc  
EVEN Alain  
F.GROSLIERE (François GROSLIERE)  
FARAVEL Marie-Jeanne (née VINCENT)  
FASQUEL Audrey  
FAURE Daniel



FAURIE Karen  
 FEHER Emeric  
 FÉKÉTÉ Carole  
 FERRU Magdeleine  
 FEUILLAS Sarah  
 FHO MADISON Georges  
 FIVEL Théodore  
 FLÉCHAIS Amélie  
 FLERI Louis  
 FLORE  
 FLORENT (Florent LEBON)  
 FLOUW Benjamin  
 FONTAINE MariCé  
 FORBIN Laurence  
 FORGEAIT Héléne (née TELLIER)  
 FORGES André  
 FORTIER Laurent  
 FOUCHET Etienne  
 FOUILLET Pierre  
 FOURÈS Cécile  
 FOURNIER Thierry  
 FOURNIER VINCENT  
 FRANC Arnaud  
 FRANCESE Laura  
 FRANÇOIS Dorian  
 FREDJ Nadou  
 FRIER Marie  
 FURNADZHIEVA Bilyana  
 GAËL Loïc  
 GAGEY Jean-Yves  
 GAIGNARD Pierre  
 GAILLARD Romain  
 GAIS Dominique  
 GALBATS Patrick  
 GALLIOT Laureline  
 GALLOIS Virginie  
 GALTIER Blandine (dite BAMG)  
 GARCIA Caroline  
 GARCIA-KARRAS Laura  
 GARON Aurélie  
 GAROUSTE Romain  
 GATOU (Gaétane MÉLIAS)  
 GAUGUERY Caroline  
 GAUTIER Anne-Charlotte  
 GAUTIER-DORÉ Gisèle  
 GAYOLA Léo  
 GBRÉ François-Xavier  
 GELAS Samuel  
 GELDHOF Mathilde  
 GERVAIS Alban  
 GESLIN Laurent  
 GESVRET Claude  
 GETE Damien  
 GILE Michel  
 GILLOEN Anne-Sophie  
 GINDRE Michel  
 GIRAL Dominique  
 GIRAUDET DE BOUDEMANGE Eric  
 GIRAULT Karine  
 GLON Olivier  
 GODDYN Héléne  
 GOLDBERG Mara  
 GONTHIER Lise  
 GOO Sang-Hee  
 GOUDAL Noémie  
 GRANGE Bénédicte  
 GRANGE Jacques  
 GRAPAIN Arnaud  
 GRAVIER Alice  
 GRENOT Florence  
 GRIMAUD Sandra  
 GROLLEAU Fabien  
 GROUET Jeanne  
 GUENZONE (Alain GENSON)  
 GUERIN Fabrice  
 GUILLEMARD Dominique  
 GUILLEMIN Greg Léon (Grégoire GUILLEMIN)  
 GUILLEMIN Roswitha  
 GUILLEREY Aurélie  
 GUILLET Anne-Sophie  
 GUILLOT Samuel  
 GUINARD Véronique  
 GUNSETT Charlotte  
 GZELEY Nicolas (Nicolas BOULARD, dit Legz)  
 H JACOB Frédérique (Frédérique JACOB)  
 HABEREY Aurélie  
 HADDAD Wiame  
 HADDAR Abdelmadjid  
 HADJOUTI Ahmed  
 HANNECART Jean-Michel  
 HART Sean  
 HASAN Suraiya  
 HASCOET Charles  
 HAUDOS DE POSSESSE Hugues  
 HEARTCRAFT  
 HEENDRICKXEN Stéphanie  
 HÉLIN Vin'z (Vinzdream2006)  
 HEMSTEGE Anne  
 HERMIER Jacques  
 HERVÉ-LAURENT (Hervé-Laurent BOTREL)  
 HESSIE (DJURIC IGARTUA-PELLOT Carmen)  
 HEUCLIN Daniel  
 HEYMAN Adam  
 HIÉ Vanessa  
 HIRZEL Gilles  
 HOAREAU Stéphanie  
 HOPF Sonja  
 HOUDET Virginie  
 HOUDIN Nathalie  
 HOUEL Anne  
 HOUSSIN Laurent  
 HOUY Raymond  
 HOVE Sophie (née PUNSING)  
 HRLCK  
 HUARD Alexandra  
 HUBERT Pierre-Alain  
 HUGUES Bertrand (Bertrand MICHAU)  
 HUMBLOT Anne-Laure  
 HURTAK Coby (Jacoba BRUGMAN - HURTAK)  
 HUTT T Simon  
 IBERT Jacques  
 IBN EL FAROUK Zouhir  
 IGNACIO Jacoba  
 ISSORG-RELAVE (Nicole GROSSI)  
 IZA ZARO (Isabelle HÉE)  
 IZIS  
 IZZO Igina  
 JACQUEMET SOARES Armandine  
 JAFFREDO Marie  
 JAMY (Samuel ECKERT)  
 JANG In-Ja  
 JAOUEN Pascal  
 JARROSSON Silvère  
 JAUUVION François  
 JEAN-DIEGO (Jean MEMBRIVE)  
 JEANDRON Francis  
 JEANNEST Laurence (Laurence JEANNEST DE GYVÈS)  
 JIMMY. C (James COCHRAN)  
 JOURDY Didier  
 JOUVE Alain  
 JULIA Christian  
 JULLIEN Laure  
 JUNG Boung-Chai  
 KAHRAMAN  
 KAKO  
 KALA Euridice  
 KALVEZ  
 KANOUTÉ Smâil  
 KAREN (Karen JOUBERT-CORDIER)  
 KEENE Peter  
 KELEDJIAN Sophie  
 KENKLE Stéphane  
 KENS  
 KHATTARI Majida  
 KIENZT Patrick  
 KIM Mi-Yon  
 KIM - PEIGNARD Eun-Ji  
 KIM Seung-Ho  
 KIM Bu-Ja  
 KIM Jee-Yoon  
 KIM Kyoung-Mi  
 KOBEH Pascal  
 KOJIRO  
 KONRAD (Emmanuel VAILLANT)  
 KRISS DXS (Christine LECLÈRE)  
 KRYSTEL (Christelle ROBIN)  
 KURT (Thomas COEURTY)  
 KWON Michelle H.  
 KWON Yong-Man  
 KYLAM (Jonathan BIZALION, dit Basor)  
 LA FORGE Anne, de  
 LA MORINERIE Aurore, de  
 LABO'M DESINVOLT  
 LACAZE Jean-Marc  
 LACROIX Yann  
 LAGARDE Stéphanie  
 LAIGLE Clément  
 LALO Alexandre  
 LAM Kei  
 LAPERGUE Christophe  
 LAPLANTE Elisabeth  
 LARCEBAL Patrick  
 LARRÉ Catherine  
 LAURENT Jean-François  
 LAURIN Patrick  
 LAVERTY Alice  
 LÊ Ba Dang ( LE BA DANG)  
 LE BERRE Eric  
 LE CHAT LOUP-PHOQUE  
 LE FLOCH Pascal  
 LE GUHENNEC Corinne (née HENRIO)  
 LE MAIRE Jérôme  
 LE MAROIS Dominique  
 LE NÉOUANIC Lionel (dit LES CHATS PELÉS, Les Chats Pelés)  
 LE PICHON Pauline  
 LE THAI Duong  
 LE VAILLANT Christel  
 LÉAUSTIC Fabien  
 LEE Oi-Sun  
 LEFEVRE Christian  
 LEFORT Benjamin  
 LELIÈVRE Anaïs  
 LELONG Charlotte (dite LELONG-LABRY)  
 LEMONNIER François-Régis  
 LENGREND Amélie  
 LEON Kalogeropoulos  
 LEROY Jean-François  
 LEVY Raquel (dite RAQUEL)  
 LEYTO (Mahé GOULWEN, dit LEYTO224)  
 L'HERMITTE Simonne  
 L'HOSTIS Fabienne  
 LIAUTAUD Nicolas  
 LIBESSART Christian  
 LILI LA BALEINE (Emilie MARTIN)  
 LILLA (Estelle QUINION, dite Estellilla, Estelle Quinionette)  
 LINARD Jean  
 LITTLE Jo (Geoffrey BELLET)  
 LLOBET Camille  
 LLORCA Liska  
 LLUIS Maria (Maria GINESTA)  
 LOCHU Violaine  
 LOISELEUR Florence (dite F.C LOISELEUR)  
 LOMBARD Edouard  
 LORD Martin  
 LORMEAU Sophie  
 LOU Anne (Anne-Marie LOUIS)  
 LOUDIÈRES Sylvie  
 LOUISFERT Laurence  
 L'OUTSIDER  
 LOUZON Camille  
 LUCHE Ingrid  
 LUTHRINGER Mélisande  
 MA RUE PAR ACHBÉ (Claudie BAUDRY - COT)  
 MADEMOISELLE MAURICE (Marie SAUDIN)  
 MAEJIMA Michiko  
 MALINOWSKI Andrzej  
 MALVAL Christiane  
 MALVAL Louis  
 MANDON Alain  
 MANIASUKI (Anne-Marie SUCHECKI)  
 MANIEZ Martin  
 MANIGAUD Eric  
 MARCOZ Héléne  
 MARIS Maude  
 MARJOLET Christophe  
 MARLAT Anne-Douce  
 MAROT Geneviève  
 MARTIN Maïlys  
 MARTIN Sandrine  
 MARTIN Thierry  
 MARTIN Véronique  
 MARTIN-COCHER Odile  
 MARTINET & TEXEREAU  
 MARTINET Thierry  
 MARTORELL Michel  
 MARY Pierre-Etienne  
 MARZORATI Pedro  
 MASI Pascal  
 MASLARD Boris  
 MASSAL François  
 MATHIEU-BANVILLE Caroline  
 MATTEI - CAZALIS IZUMI (Dite Izumi)  
 MATTEUDI Véronique  
 MAURIN François  
 MAZZARI Mauro  
 MCB  
 MCL (Martine CAPDEVILLE-LACOMME)  
 MEIER Robin  
 MEKLEMBERG Océane  
 MERCIER Laurent  
 METANTROPO (Christophe LOUPY)  
 MEUNIER Aurelien  
 MEUNIER TERENCE  
 MEURVILLE Sylvie, DE  
 MICH (Michel Cartier)  
 MIHULEAC Wanda  
 MIKA JP (Jean-Paul NSIMBA MIKA)  
 MILA Alain  
 MILLARD Fanny  
 MINCHIN Juliette  
 MITA (René Martin)  
 MLLE TERITE  
 MOAL Paul  
 MOAW (Marie ASSELIN DE WILLIENCOURT)  
 MOAYEDI Ameneh  
 MOCANU Steliana  
 MOLI Pat  
 MONIN Noë  
 MONSTA (Enfants Sauvages)  
 MONTAGNE Antoine  
 MONTCEAU Laurence  
 MONTIGNY Margot  
 MORALES Emmanuel  
 MOREL Philippe  
 MOREZ Henri  
 MORIN Elise

MOSONYI Adèle  
 MOTH Charlotte Susan  
 MOTTE Isabelle  
 MOUGAS Samir  
 MOULIN Pierre  
 MOURGUE Olivier  
 MOYNE Thierry  
 MR FOE'Z  
 MUHLHOFF Olivier  
 MULLER H Nicolas  
 MULLIEZ Stéphane  
 MUMUZEPAINT (Emilie MOREAU)  
 MURAT Lucien  
 NADAL André  
 NADÈGE MICHEL Nadel  
 NAVARRO Edgardo (Luis NAVARRO MARTINEZ)  
 NEPHYLA  
 NEUBACH Charles  
 Nguyen Trami  
 NICOLAS Bernard POL  
 NICOLOFF Loic  
 NICOU Pierre  
 NINI BOMBARDIER  
 NIZAM (Fabien GUNER, Dit NIZAM GUNER)  
 NOËL Alicia  
 NOEL.K (Karen NOËL)  
 NONY Emma  
 NORMAN Jean-Christophe  
 NOUVELLE Catherine  
 NOYER Jean-Yves  
 NOZAHIC Maël  
 NUXUNO Xän  
 OH Gun-Yong  
 OHAZAR (Rodolphe Lupano)  
 OLLIVIER Cecilia  
 OPÉRA Stéphane (Stéphane VIGNAL, dit OPÉRA)  
 ORDIONI Philippe  
 ORHÉLYS Jennifer (Jennifer BRUGET)  
 OTTAMI (Matthieu Marcq, dit TTAMZO)  
 OUDOT TRÈZ Jérôme (Jérôme OUDOT)  
 OVIZE Alexandre  
 OZIS (Alexis DANIEL dit ANDRIEU)  
 PALAZZO Marie  
 PALDACCII Fanny  
 PALOMBIT Marie-Christine  
 PANCIN Jean Michel  
 PAPAGNA Annalisa  
 PARDON Gabriel  
 PAREJA Félix-Vincent  
 PARIS Guillaume  
 PARK Gyoung-Been  
 PARK Il-Gu  
 PAROT Annelore  
 PAUZIN Philippe  
 PECCOUX Martine  
 PEDINIELLI Gilbert  
 PELLAS Romain  
 PELLERIER Alain  
 PELLESCI Brice  
 PENCENAT François-Thibaut  
 PÉNICAUD Clémence  
 PERDRIZET Jean  
 PERIA Raphaëlle  
 PERNA Pat  
 PERNET Tristan  
 PERNISCO Nelson  
 PERON Yann (dit PY)  
 PERUSSEAU Philippe (dit Richard BOYLE, Gabriel MARQUÉS, Paul DANOUN, Pierre RAPHAEL, John SPENCER)  
 PETERSEN Wiebke  
 PETIT Frédérique  
 PEYRONNET Olivier  
 PEYROT Bertrand  
 PIA RONDÉE&FABIEN Saleil  
 PIERRE Emmanuel  
 PIHET Marc  
 PILORGET Bruno  
 PINARD Sophie  
 PINK ART ROZ (Géraldine Robert)  
 PITIE Agathe  
 PITTORINO Pascal  
 PLANTY Lucie  
 PODGORSKY (Dominique BLÉMUS)  
 POILLERAT Chloé  
 POINSARD Claudie (Claude POINSARD)  
 POLAR  
 PONDRUEL Denis  
 PONS Christine (née LECOURT)  
 PONTAIS - RIFFAUD Mireille  
 PONZIO Jean-Michel  
 POPOVIC Adriana  
 PRÉSENSÉ Domitille, DE  
 PREVOST Agnès  
 PRINCESSH (Hélène PRINCE)  
 PUECH Marion  
 PUJOL Mathieu  
 QUAREZ - HULIN Clotilde  
 QUINSIERE Ginette  
 RAFURBAN  
 RAIMBAULT-SAERENS Danièle  
 RAMOS NURI CONSESA Camille (dite Camille NURI)  
 RAMSAMY Veeren  
 RÉAU François  
 REBILLAUD-CLAUTEAUX Jeanne  
 REGNAULT CHRIS (Christophe REGNAULT)  
 RÉMUSAT Thibaut  
 REMY Pierre-Alexandre  
 RENAULT Laurent  
 REYNAUD Damien  
 RICARDON Jean  
 RIGHETTI Pascale  
 RIGHI François  
 RIGOUR Yannick  
 Ristord Emmanuel  
 RIVAUX Dominique  
 ROBE Christophe  
 ROBINE-TOLLU Béatrice  
 ROCHAS-PARIS Lia  
 ROCHERIEUX Gérard  
 ROHRBACH Sophie  
 ROLLAND Laurence  
 RONCHI Stefano  
 RORO (RORODEZIGN)  
 ROSSIGNOL Marion (VISUEL DE GUÉRISON)  
 ROTI Amir  
 ROUGÉ Ghislaine, De  
 ROUGIER Karine  
 ROUSSEL Mathilde  
 ROUSSELET Joëlle  
 ROUSSIN Simon  
 ROYÈRE Jean  
 RUBINI Stéphanie  
 SABA Alizadeh (Mohammad Saba)  
 SABATÉ BERIAIN Hélios (Hélios SABATE)  
 SABATIER Benjamin  
 SABATIER Kitty  
 SABOURIN Philippe  
 SADEK Lee-Marie  
 SADR Behdjate  
 SAEIO  
 SAINTDO Régis, DE  
 SALVIA Mathieu  
 SAM (Zineb Bouleftour)  
 SANCEY Alice (née HOUDARD)  
 SARA (Anne DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ)  
 SATRE Emilie  
 SAUER Camille  
 SCARANELLO Adelfo  
 SCHEVVEN Annick  
 SCHULMAN Liv  
 SCOGNAMIGLIO Nathalie  
 SCRIVE Marguerite  
 SD STEPART (Stéphanie DESPERIEZ)  
 SEGURA Chris (Christiane BREIL)  
 SEIGNEURET Laurent  
 SELOR  
 SENZ (Manlio SONZOGNI)  
 SERRIERE Aude (épouse LE BERRE, dite OOD SERRIERE)  
 SETH  
 SEYGNOVERT Raphaël  
 SIDLER Bernard  
 SIFFERT Louise  
 SIKE  
 SIMILIEN Emilcar  
 SIMON Anne  
 SINDER Nicolas  
 SIONNET Carole  
 SISMİKAZOT  
 SMITH  
 SOHN H ong-Sook  
 SOKOLOWSKA Margot  
 SOLYLAISSE  
 SOOS MARINE, DE (Marine LE PARGNEUX)  
 SOQUES Catherine (Dite Oanh)  
 SOREL Guillaume  
 SOUBRIER Claire  
 SOUDÈRES Jean-Bernard  
 SOUVIRON Paul  
 SPAROW Kristy (Kristine Sparow)  
 SQUINAZI Guillaume (dit A PARISIAN IN PARIS)  
 STADE ORANGE VÉLODROME - AREMA  
 STEEK  
 STIPAL Thibault  
 STOFFEL Michel  
 STOUFFLET Lise  
 STRELNİK Piotr  
 STYLIANOU Niki  
 SUBERVIE Sylvain  
 SURET-CANALE Alice  
 SUU Pierre  
 SYL  
 SYLDAN (B)  
 SYLC (Sylvaine CASTEL)  
 TAAMALLAH Mehdi  
 TAÏB Jacqueline  
 TALLEC Olivier  
 TALLON Franck  
 TANG Jade  
 TANGUY Léon (Sébastien MUYLAERT)  
 TANGUY Marc  
 TAROE (Nicolas Masterson)  
 TARTRAIS (Eric TATRAIS, dit Erik TARTRAIS)  
 TATANINIG  
 TEBO (Frédéric THÉBAULT)  
 TEILLON Jean-Marc  
 TELLO Monique  
 TETIS Luce, DE  
 THEIS Bert (Hubert THEIS)  
 THENINGE Valérie  
 THERAULAZ Céline  
 THEUNIS Xavier  
 THIDET Stéphane  
 THIOU Simon  
 THOREAU Yann  
 THOURON Zoé  
 THUILLIER Ophélie  
 THUREL Maëva  
 TIBERGHIEEN Laure  
 TILLON Fabien  
 TIOLLIER Agnès  
 TOLOT Emilie  
 TONNELLIER Valérie (dite ARTIPIX, ARTIPIX)  
 TÖRÖK PHOTOGRAPHY (Mélanie TOROK)  
 TOURRIOL Philippe  
 TREFERT Virginie  
 TRITSCHLER Anne-Sophie  
 TROPEL  
 TROSSEVIN Clémence  
 TROUCHE Delphine  
 TROUPÉ (Béliza TROUPÉ)  
 TROUVÉ Wilson  
 TRUCCO Caroline  
 TSYKALOV Dimitri  
 TUETA NIRKA (Karin TUETA)  
 ULESKI (Ursula LESZKIEWICZ)  
 URBANI Sofi (Sophie URBANI)  
 VACHER Julie  
 VALLIÈRE Corinne  
 VALY Zoé  
 VAN LUNEN Clémence  
 VANEL Anaëlle  
 VANHO Lisa (Virginie LANCEREAU)  
 VANSON Gala  
 VAUCHEL Christine (née ACCARDI)  
 VEDERE Racine Laurence  
 VERET - COLLIN Corinne  
 VERMOT-DESROCHES Jean-Emmanuel  
 VERNA Jean-Luc  
 VERRON Laurent  
 VESOVIC Yarmila (Jarmila VESOVIC)  
 Victoire DONAT MACTI (Marie-Louise GENDROT)  
 VIGERIE Olivier  
 VILAIRE Patrick  
 VILLEDIEU Vincent  
 VILO PATY (Patricia Guillemot)  
 VITAL-ANSELMO Sertorio (dit Jose VITAL)  
 VUILLEMET Alain  
 WACK Patrick  
 WALLON Marine  
 WE ARE THE PAINTERS  
 WELLENSTEIN Anne-Christine (née BOULANGER)  
 WIENER Bernadette  
 WINSHLUSS (Vincent PARONNAUD)  
 WINTZ Nicolas  
 WOLF Shane  
 WYLIE Duncan  
 XIRADAKIS Veà (Béatrice LETERRIER, dite VEADAKIS)  
 YANG Han-Mo  
 YANG Ken (Choo Yang)  
 YARPS (Jean-Marc LALOY, dit SPRAY)  
 YËHI (Nadine HODONOU)  
 YİGAËL (Yigaël COQUEL)  
 YOL (Ymanol PERSET)  
 YOO Hye-Sook  
 YOO Ji-Myong  
 ZEAITER Nayel  
 ZEMBORAIN Gloria  
 ZERRIOUH Fairhid  
 ZIMMERMANN Xavier  
 ZLOTY Valérie (Valérie MARGUERET)  
 ZUBKOVA Hanna



# Ont disparu en 2018

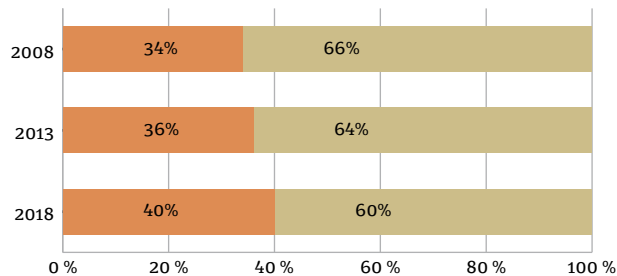
ARCABAS	LACROIX Jean-Luc (dit JL LACROIX)
ANDREU Paul	LAGRUE Jean-Pierre
ARROYO Eduardo	LAIGNEAU Max
AUTEROCHE Fernand	LECLERC Louis
BARBARIGO Ida	LEMAITRE Maurice
BITRAN Albert	LEMAITRE Maurice B. (Maurice BISMUTH LEMAITRE, dit)
CASTELLA-PERRACHON Charlotte Marie	MARGAT Claude
CASTILLO José Antonio	MAZERAT Jérôme
CÉELLE (Colette LAJONIE, dit)	MONORY Jacques
CHEVALLIER Sophie	MONVERT Charles Henri
CIRY Michel	NICOLAS Ray
CLAISSE Geneviève	OLIVIER Pierre
CLERET Louis	PALLIÈS Yves
COLIN Jacques-Auguste	PAOLI
CORBASSON Dominique	PÉTILLON René
CORTOT Jean	PETIT Robert (dit ERPÉ)
DELAIGUE Annabelle	PINON Jacques (dit JYPY)
EL GLAOUI Hassan (Hassan EL MEZOUARI EL GLAOUI)	POIX Michel
FOREZ Jean-Claude	RABINE Oscar
GANTNER Bernard	RAOULT Jacques
GWEN (FAIN Guénoyée, dite)	RAVIT Jean-Paul (dit TIVAR)
HELLEN Pierre (Alain BOUTES, dit)	RICARDON Jean
HERVÉ Max	RIGAL Bernard
HOSPITEL Catherine	RIVETI Serge (dit de PERSIN)
IMBERT Jacky	SEIDLER Dominique
INDIANA Robert	TAILLANDIER Yvon
KAMKÉ Serge	TISSINIER Jacques
KLEIN Carine	UBERTI Serge
KOURA Bernard	VALENTINE Tony (Anthony VALENTINE)
LA GIRAUDIÈRE Mady de	VANDREY Lena
	VIGOT Jacques
	YANKILEVSKY Vladimir

# Répartition des membres directs par sexe

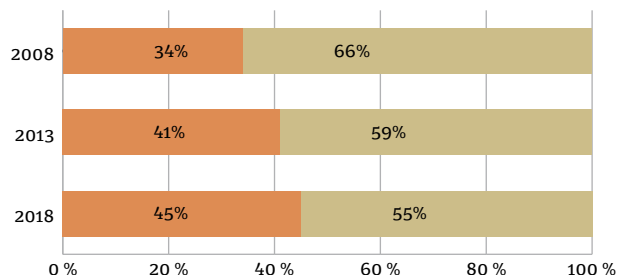
Femme Homme

## Nombre d'auteurs ADAGP

### au global

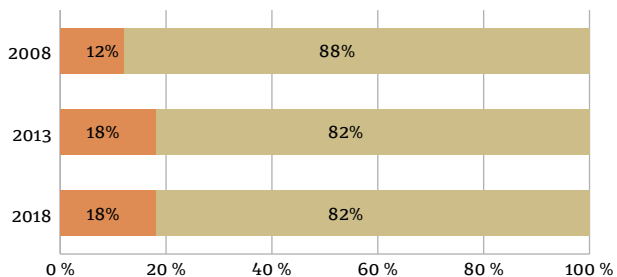


### de moins de 45 ans

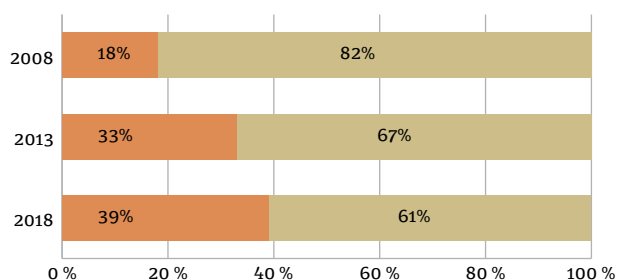


## Montant des droits

### au global



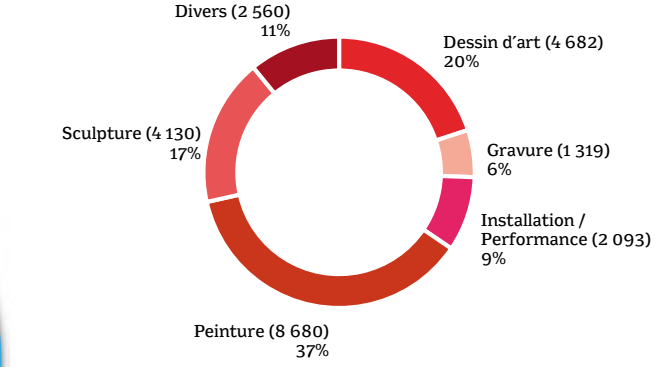
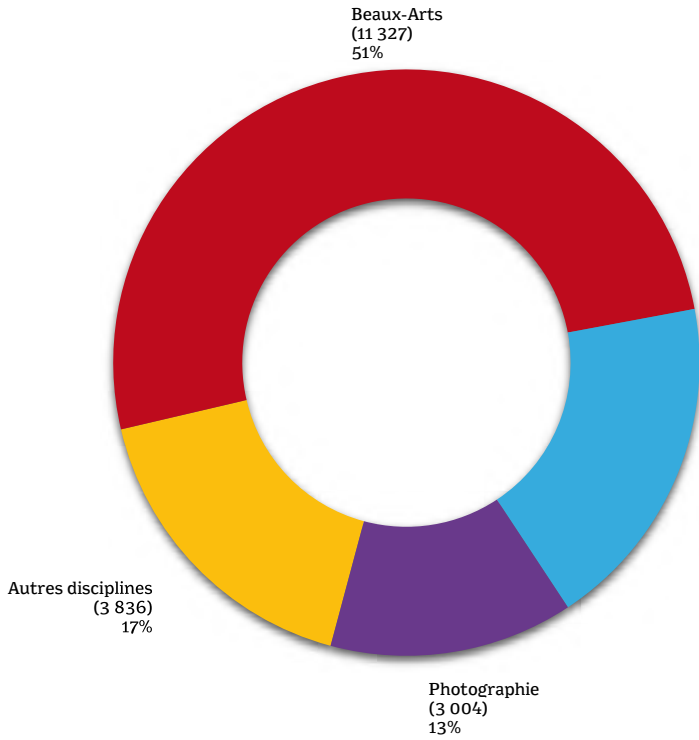
### chez les moins de 45 ans



# Répartition des membres directs par discipline

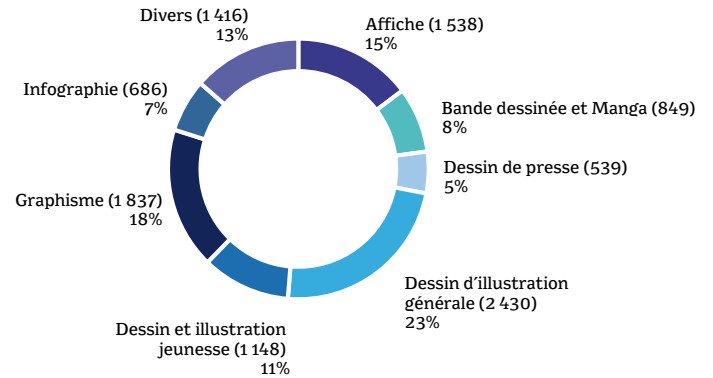
NB: un même artiste peut figurer dans plusieurs catégories.

## BEAUX ARTS

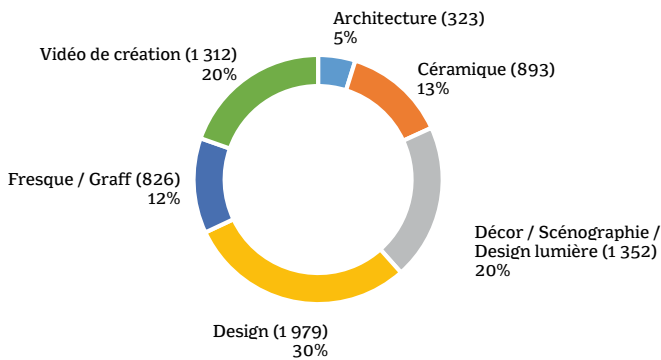


## DESSIN ET ILLUSTRATION

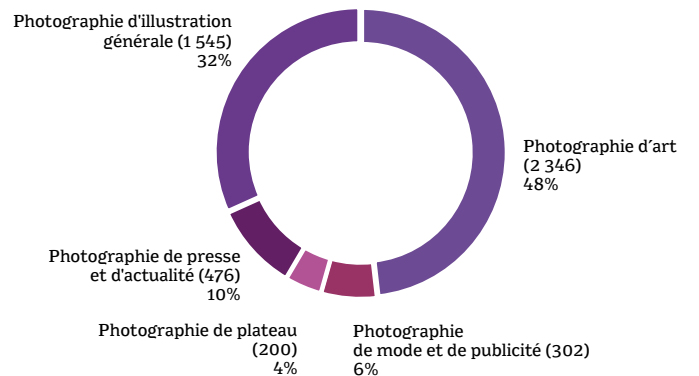
Dessin et illustration (4 165) 19%



## AUTRES DISCIPLINES



## PHOTOGRAPHIE



**Bienvenue**  
à VOUS!

Du lundi au vendredi  
9 h 15 > 13 h / 14 h 15 > 18 h  
T+ 33 (0)1 43 59 09 79  
adagp@adagp.fr  
www.adagp.fr

**@dagp**  
Pour le droit des artistes



Fondée par des artistes en 1952, ADAGP représente des milliers de tous les pays, de toutes les disciplines des arts visuels: peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, musique, illustration jeunesse, cinéma, art vidéo, créations numériques, installations, performances, arts d'art.

Le droit de suite et le droit de regard sont des droits réservés à l'auteur de l'œuvre. Ils permettent à l'artiste de percevoir une partie de la plus-value réalisée lors de la vente de son œuvre et de contrôler l'usage qui en est fait.

ADAGP est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle est agréée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Elle est membre de l'Union des Associations Françaises de Droit des Artistes (UAFDA).





# Administration de la société

## Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont été élus par l'assemblée générale du 18 octobre 2018. Le nouveau bureau a quant à lui été désigné le 17 janvier 2019 :

- Christian JACCARD, président
- Anaïd DEREBEYAN, vice-présidente
- Joan PUNYET MIRÓ (succession Joan MIRÓ), vice-président
- Jean-Michel ALBEROLA
- Daniel BUREN
- Gustave DE STAËL VON HOLSTEIN (succession Nicolas DE STAËL)
- Sylvie DEBRÉ-HUERRE (succession Olivier DEBRÉ)
- Hervé DI ROSA
- Elizabeth GAROUSTE
- Marc JEANCLOS (succession Georges JEANCLOS)
- Christine MANESSIER (succession Alfred MANESSIER)
- Olivier MASMONTEIL
- Meret MEYER (succession Marc CHAGALL)
- Alexis POLIAKOFF (succession Serge POLIAKOFF)
- Philippe RAMETTE
- Antoine SCHNECK

## La commission de surveillance

Les membres élus de la commission de surveillance au 31 mai 2019 sont :

- Colette SONZOGNI (Présidente)
- Michel AVERSENG
- Jean-Pierre GIOVANELLI
- Charly HERSCOVICI
- Denis RODIER
- Igor USTINOV

## La direction générale - gérance

L'ADAGP est gérée et administrée par un gérant désigné, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale ordinaire. Au 31 mai 2018, la directrice générale gérante de l'ADAGP est Marie-Anne FERRY-FALL.

## Les commissions consultatives du répertoire

Des commissions consultatives ont été mises en place pour le répertoire de la photographie, des arts appliqués, du livre jeunesse, de la bande-dessinée ainsi que pour la lutte contre les faux et contrefaçons.

Elles ont pour mission de conseiller et nourrir en propositions le conseil d'administration et l'équipe permanente.

En prise directe avec les problématiques inhérentes aux domaines des arts visuels qu'elles représentent, ces commissions peuvent ainsi transmettre leurs retours d'expérience sur les questions relatives à la gestion des droits, les actions de communication et l'action culturelle de l'ADAGP. Outre des membres extérieurs (professionnels du secteur afférent au répertoire), les artistes et successions y siégeant sont :

### Commission Action culturelle

C215  
Anaïd DEREBEYAN  
Rebecca DIGNE  
Thomas LEVY-LASNE  
Olivier MASMONTEIL  
Meret MEYER  
Antoine SCHNECK

### Commission BD

Marc-Antoine BOIDIN  
François DIMBERTON  
Ghislaine DULIER  
Christian LEROLLE  
Christelle PÉCOUT  
YOANN

### Commission Arts appliqués

Succession  
Pol CHAMBOST  
Matali CRASSET  
Elizabeth GAROUSTE  
Succession Jacques  
LE CHEVALLIER  
Hubert LE GALL  
Guillaume PIECHAUD  
Succession Jean  
PROUVÉ  
Succession Danièle et  
Jacques RUELLAND  
Martin SZEKELY  
Succession Line  
VAUTRIN

### Commission Livre Jeunesse

Stéphane BARROUX  
Manu BOISTEAU  
Dorothee DE  
MONFREID  
François DELEBECQUE  
Laure DU FAY  
Fred. L  
Roland GARRIGUE  
Gilles RAPAPORT  
Charlotte ROEDERER  
Alex SANDERS

### Commission pour la lutte contre les faux et les contrefaçons

Miquel BARCELÓ  
Fondation LE  
CORBUSIER  
Succession CHAGALL  
Succession Nicolas  
DE STAËL  
Succession Olivier  
DEBRÉ  
Succession  
René MAGRITTE  
Succession MATTA  
Succession Joan MIRÓ  
Succession  
Serge POLIAKOFF  
Successions  
Georges BRAQUE,  
Henri LAURENS,  
Mariette LACHAUD

### Commission Photo

Diane ARQUES  
Jean-Philippe BALTEL  
Alain BIZOS  
Alix DELMAS  
Pierre-Olivier  
DESCHAMPS  
Brigitte ENGUERAND  
Éric FOUGÈRE  
Nicolas GIRAUD  
Valérie JOUVE  
Romuald MEIGNEUX  
Gilles ROLLE  
Antoine SCHNECK

## Les services internes

Les équipes de l'ADAGP au 31 mai 2019

### DIRECTION

Marie-Anne FERRY-FALL, Directrice générale gérante  
Thierry MAILLARD, Directeur juridique  
Yann LEROUX, Directeur administratif et financier

### DROIT DE SUITE

Romain DURAND, Responsable du service  
Simon MERER  
Nina ROUGERAT  
Marion ROY

### ÉDITION

Claire MIGUET, Responsable du service  
Linda FRAIMANN, Adjointe  
Marie MAUCLAIR, Adjointe  
Canelle AXUS  
Binta BAH  
Chantal BERMUDE  
Caroline DUBOIS  
Amélie LAMICHE  
Fanny LAUTISSIER  
Anne-Sophie LUYTON  
Anita POGNON  
Marie-Ophélie TESSON

### DROIT DE REPRODUCTION ÉTRANGER

Catherine COSTANZO, Responsable du service  
Caroline CHATELAIN  
Marie-Ophélie TESSON

### DROITS AUDIOVISUELS

Michel DONVAL, Responsable du service  
Hélène ASSOUS  
Marie-Christine CAMBON  
Maud ERIEN  
Marie GAUTRON  
Thomas HARTMANN

### DROITS MULTIMEDIA

Sylvie DUMAS, Responsable du service  
Solemn CARIOU, Adjointe  
Anastasia GORGAN  
Lucile LEDIEU  
Laurie MONNIN

### DROITS COLLECTIFS - AGENCES PHOTOS

Catherine SIMONET

### RÉPERTOIRE: ADHÉSION, ADAGP IMAGES, ACTION CULTURELLE

Johanna HAGEGE, Responsable du service  
Delphine MOUSSET, Adjointe  
Julien ARNAUD  
Sandrine DUSOLLIER  
Marie-Laure GEMIGNANI  
Adeline GROLLEAU  
Muriel GUERRE  
Faustine HUMEAU

### EMPREINTES NUMÉRIQUES (AIR)

Ève BRIEND

### SUIVI AUTEURS

Sylvie DUMAS

### JURIDIQUE

Thierry MAILLARD, Directeur juridique  
Alice BARETY  
Marion BERTHONNEAU  
Fanny DUTEIL

### COMMUNICATION

Marlène CHALVIN, Responsable du service  
Amélie GUILLAUMIN

### COMPTABILITÉ

Yann LEROUX, Directeur administratif et financier  
Ingrid ALEXINSKY  
Romain INDIENNA  
France SUREAULT

### INFORMATIQUE

Frédéric GOUILLON, Responsable informatique  
Vincent LY  
Tovonirina RAZAFIMAHATRATRA

### GESTION COLLECTIVE ET ÉTUDES

Serge MONNET

### ADMINISTRATION

Fabienne GONZALEZ  
Catherine SIMONET  
Sophie PERROT

### ACCUEIL-STANDARD

Julia VENANCIO CORREIA

Bulletin Exercice 2018

ADAGP

11, rue Duguay Trouin

75006 Paris

adagp.fr

Société civile à capital variable

RCS Paris D 339 330 722

Conception graphique : c-album

Juillet 2019

Crédits dessins et photographies

Page 12:

Roland Garrigue, Adagp, Paris 2019

Lefred-Thouron, Adagp, Paris 2019

Photos: Adagp, Paris 2019

Page 23:

Laurence Friconneau

Marianne Baisnée

Page 41:

Vincent Muracciole / Deltalight